

# Marchés de travaux dans l'Union européenne

par **Bernard-Michel BLOCH**

Diplômé d'Études Supérieures Spécialisées (D.E.S.S.) de Droit de la construction et de l'urbanisme  
Avocat au Barreau des Hauts-de-Seine

## 1. Secteur du Bâtiment et du Génie civil : pouvoirs adjudicateurs de droit public dans l'U.E. et l'E.E.E.

### 1.1 Belgique

#### 1.1.1 Organismes

- Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces (Algemeen Rijskarchief en Rijskarchief in de Provinciën).
- Conseil autonome de l'enseignement communautaire (Autonome Raad van het Gemeenschapsonderwijs).
- Radio et télévision belges, émissions néerlandaises (Belgische Radio en Televisie, Nederlandse uitzendingen).
- Belgisches Rundfunk- und Fernsehzentrum der Deutschsprachigen Gemeinschaft [Centre de radio et télévision belge de la Communauté de langue allemande (Centrum voor Belgische Radio en Televisie voor de Duitstalige Gemeenschap)].
- Bibliothèque royale Albert I<sup>er</sup> (Koninklijke Bibliotheek Albert I).
- Caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage (Hulpkas voor Werkloosheidsuitkeringen).
- Caisse auxiliaire d'assurance maladie - invalidité - Hulpkas voor Ziekte-en Invaliditeitsverzekeringen.
- Caisse nationale des pensions de retraite et de survie - Rijkskas voor Rust-en Overlevingspensioenen.
- Caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins naviguant sous pavillon belge - Hulp-en Voorzorgskas voor Zeevervarenden onder Belgische Vlag.
- Caisse nationale des calamités - Nationale Kas voor de Rampenschade.
- Caisse spéciale de compensation pour allocations familiales en faveur des travailleurs de l'industrie diamantaire (Bijzondere Verrekenkas voor Gezinsvergoedingen ten bate van de Arbeiders der Diamantnijverheid).
- Caisse spéciale de compensation pour allocations familiales en faveur des travailleurs de l'industrie du bois (Bijzondere Verrekenkas voor Gezinsvergoedingen ten bate van Arbeiders in de Houtnijverheid).
- Caisse spéciale de compensation pour allocations familiales en faveur des travailleurs occupés dans les entreprises de batellerie (Bijzondere Verrekenkas voor Gezinsvergoedingen ten bate van Arbeiders der Ondernemingen voor Binnenscheepvaart).
- Caisse spéciale de compensation pour allocations familiales en faveur des travailleurs occupés dans les entreprises de chargement, déchargement et manutention de marchandises dans les ports débarcadères, entrepôts et stations (appelée habituellement « Caisse spéciale de compensation pour allocations familiales des régions maritimes ») [Bijzondere Verrekenkas voor Gezinsvergoedingen ten bate van de Arbeiders gebezigt door Ladings-en Losingsondernemingen en door de Stuwadoors in de Havens, Losplaatsen, Stapelplassen en Stations (gewoonlijk genoemd : Bijzondere « Compensatiekas voor kindertoeslagen van de zeevaartgewesten »)].
- Centre informatique pour la Région bruxelloise (Centrum voor Informatica voor het Brusselse Gewest).
- Commissariat général de la Communauté flamande pour la coopération internationale (Commissariaat-generaal voor Internationale Samenwerking van de Vlaamse Gemeenschap).
- Commissariat général pour les relations internationales de la Communauté française de Belgique (Commissariaat-generaal bij de Internationale Betrekkingen van de Franse Gemeenschap van België).
- Conseil central de l'économie (Centrale Raad voor het Bedrijfsleven).

- Conseil économique et social de la Région wallonne (Sociaal-economische Raad van het Waals Gewest).
- Conseil national du travail (Nationale Arbeidsraad).
- Conseil supérieur des classes moyennes (Hoge Raad voor de Middendstand).
- Office pour les travaux d'infrastructure de l'enseignement subsidié (Dienst voor Infrastructuurwerken van het Gesubsidieerd Onderwijs).
- Fondation royale - Koninklijke Schenking.
- Fonds communautaire de garantie des bâtiments scolaires (Gemeenschappelijk Waarborgfonds voor Schoolgebouwen).
- Fonds d'aide médicale urgente (Fonds voor Dringende Geneeskundige Hulp).
- Fonds des accidents du travail (Fonds voor Arbeidsongevallen).
- Fonds des maladies professionnelles (Fonds voor Beroepsziekten).
- Fonds des routes (Wegenfonds).
- Fonds d'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprises (Fonds tot Vergoeding van de in geval van Sluiting van Ondernemingen Ontslagen Werknemers).
- Fonds national de garantie pour la réparation des dégâts houillers (Nationaal Waarborgfonds inzake Kolennijnschade).
- Fonds national de retraite des ouvriers mineurs (Nationaal Pensioefonds voor Mijnwerkers).
- Fonds pour le financement des prêts à des États étrangers (Fonds voor Financiering van de Leningen aan Vreemde Staten).
- Fonds pour la rémunération des mousses enrôlés à bord des bâtiments de pêche (Fonds voor Scheepsjongens aan Boord van Vissersvaartuigen).
- Fonds wallon d'avances pour la réparation des dommages provoqués par des pompages et des prises d'eau souterraine (Waals Fonds van Voorzhotten voor het Herstel van de Schade veroorzaakt door Grondwaterzuivering en Afpomping).
- Institut d'aéronomie spatiale (Instituut voor Ruimte-aëronomie).
- Institut belge de normalisation (Belgisch Instituut voor Normalisatie).
- Institut bruxellois de l'environnement (Brussels Instituut voor Milieubeheer).
- Institut d'expertise vétérinaire (Instituut voor Veterinaire Keuring).
- Institut économique et social des classes moyennes (Economisch en Sociaal Instituut voor de Middenstand).
- Institut d'hygiène et d'épidémiologie (Instituut voor Hygiëne en Epidemiologie).
- Institut francophone pour la formation permanente des classes moyennes (Franstalig Instituut voor Permanente Vorming voor de Middenstand).
- Institut géographique national (Nationale Geografisch Instituut).
- Institut géotechnique de l'Etat (Rijksinstituut voor Grondmechanica).
- Institut national d'assurance maladie-invalidité (Rijksinstituut voor Ziekte-en Invaliditeitsverzekerung).
- Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (Rijksinstituut voor de Sociale Verzekeringen der Zelfstandigen).
- Institut national des industries extractives Nationaal (Instituut voor de Extractiebedrijven).
- Institut national des invalides de guerre, anciens combattants et victimes de guerre (Nationale Instituut voor Oorlogsinvaliden, Oudstrijders en Oorlogsslachtoffers).

- Institut pour l'amélioration des conditions de travail (Instituut voor Verbetering van de Arbeidsvoorraarden).
- Institut pour l'encouragement de la recherche scientifique dans l'industrie et l'agriculture (Instituut tot Aanmoediging van het Wetenschappelijk Onderzoek in Nijverheid en Landbouw).
- Institut royal belge des sciences naturelles (Koninklijk Belgisch Instituut voor Natuurwetenschappen).
- Institut royal belge du patrimoine artistique (Koninklijk Belgisch Instituut voor het Kunstopferium).
- Institut royal de météorologie (Koninklijk Meteorologisch Instituut).
- Enfance et famille (Kind en Gezin).
- Compagnie des installations maritimes de Bruges (Maatschappij der Brugse Zeevaartinrichtingen).
- Mémorial national du fort de Breendonck (Nationaal Gedenkteken van het Fort van Breendonck).
- Musée royal de l'Afrique centrale (Koninklijk Museum voor Midden-Afrika).
- Musées royaux d'art et d'histoire (Koninklijke Musea voor Kunst en Geschiedenis).
- Musées royaux des beaux-arts de Belgique (Koninklijke Musea voor Schone Kunsten van België).
- Observatoire royal de Belgique (Koninklijke Sterrenwacht van België).
- Office belge de l'économie et de l'agriculture (Belgische Dienst voor Bedrijfsleven en Landbouw).
- Office belge du commerce extérieur (Belgische Dienst voor Buitenlandse Handel).
- Office central d'action sociale et culturelle au profit des membres de la communauté militaire (Centrale Dienst voor Sociale en Culturele Actie ten behoeve van de Leden van de Militaire Gemeenschap).
- Office de la naissance et de l'enfance (Dienst voor Borelingen en Kinderen).
- Office de la navigation (Dienst voor de Sheepvaart).
- Office de promotion du tourisme de la Communauté française (Dienst voor de Promotie van het Toerisme van de Franse Gemeenschap).
- Office de renseignements et d'aide aux familles des militaires (Hulp-en Informatie-bureau voor Gezinnen van Militairen).
- Office de sécurité sociale d'outre-mer (Dienst voor Overzeese Sociale Zekerheid).
- Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés (Rijksdienst voor Kinderbijslag voor Werknemers).
- Office national de l'emploi (Rijksdienst voor de Arbeidsvoorziening).
- Office national des débouchés agricoles et horticoles (Nationale Dienst voor Afzet van Land-en Tuinbouwprodukten).
- Office national de sécurité sociale (Rijksdienst voor Sociale Zekerheid).
- Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales (Rijksdienst voor Sociale Zekerheid van de Provinciale en Plaatselijke Overheidsdiensten).
- Office national des pensions (Rijksdienst voor Pensionen).
- Office national des vacances annuelles (Rijksdienst voor de Jaarlijkse Vakantie).
- Office national du lait (Nationale Zuiveldienst).
- Office régional bruxellois de l'emploi (Brusselse Gewestelijke Dienst voor Arbeids-bemiddeling).
- Office régional et communautaire de l'emploi et de la formation (Gewestelijke en Gemeenschappelijke Dienst voor Arbeidsvoorziening en Vorming).
- Office régulateur de la navigation intérieure (Dienst voor Regeling der Binnenvaart).
- Société publique des déchets pour la Région flamande (Openbare Afvalstoffenmaatschappij voor het Vlaams Gewest).
- Orchestre national de Belgique (Nationaal Orkest van België).
- Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles (Nationale Instelling voor Radioactief Afval en Splijtstoffen).
- Palais des beaux-arts (Paleis voor Schone Kunsten).
- Pool des marins de la marine marchande (Pool van de Zeelieden ter Koopvaardijs).
- Port autonome de Charleroi (Autonome Haven van Charleroi).
- Port autonome de Liège (Autonome Haven van Luik).
- Port autonome de Namur (Autonome Haven van Namen).
- Radio et télévision belges de la Communauté française (Belgische Radio en Televisie van de Franse Gemeenschap).
- Régie des bâtiments (Regie der Gebouwen).
- Régie des voies aériennes (Regie der Luchtwegen).
- Régie des postes (Regie der Posterijen).
- Régie des télégraphes et des téléphones (Regie van Telegraaf en Telefoon).
- Conseil économique et social pour la Flandre (Sociaal-economische Raad voor Vlaanderen).
- Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles (Naamloze Vennootschap « Zeekanaal en Haveninrichtingen van Brussel »).

- Société du logement de la Région bruxelloise et sociétés agréées (Brusselse Gewestelijke Huisvestingsmaatschappij en erkende maatschappijen).
- Société nationale terrienne (Nationale Landmaatschappij).
- Théâtre royal de la Monnaie (De Koninklijke Muntschouwburg).
- Universités relevant de la Communauté flamande (Universiteiten afhankende van de Vlaamse Gemeenschap).
- Universités relevant de la Communauté française (Universiteiten afhankende van de Franse Gemeenschap).
- Office flamand de l'emploi et de la formation professionnelle (Vlaamse Dienst voor Arbeidsvoorziening en Beroepsopleiding).
- Fonds flamand de construction d'institutions hospitalières et médico-sociales (Vlaams Fonds voor de Bouw van Ziekenhuizen en Medisch-Sociale Instellingen).
- Société flamande du logement et sociétés agréées (Vlaamse Huisvestingsmaatschappij en erkende maatschappijen).
- Société régionale wallonne du logement et sociétés agréées (Waalse Gewestelijke Maatschappij voor de Huisvesting en erkende maatschappijen).
- Société flamande d'épuration des eaux (Vlaamse Maatschappij voor Waterzuivering).
- Fonds flamand du logement des familles nombreuses (Vlaams Woningfonds van de Grote Gezinnen).

### **1.1.2 Catégories**

- Centres publics d'aide sociale.
- Fabriques d'église.

### **1.2 Danemark**

#### **1.2.1 Organismes**

- Københavns Havn.
- Danmarks Radio.
- TV 2/Danmark.
- TV2 Reklame A/S.
- Danmarks Nationalbank.
- A/S Storebælt'sforbindelsen.
- A/S Øresundsforbindelsen (alene tilslutningsanlæg i Danmark).
- Københavns Lufthavn A/S.
- Byfornyelsesselskabet København.
- Tele Danmark A/S avec ses filiales.
- Fyns Telefon A/S.
- Jydsk Telefon Aktieselskab A/S.
- Københavns Telefon Aktieselskab.
- Tele Soenderjylland A/S.
- Telecom A/S.
- Tele Danmark Mobil A/S.

#### **1.2.2 Catégories**

- De Kommunale havne (les ports communaux).
- Andre Forvalningssubjekter (autres entités administratives).

### **1.3 Allemagne**

#### **1.3.1 Catégories**

Les collectivités, établissements et fondations de droit public créés par l'État ou les *Länder* ou les autorités locales, notamment dans les domaines suivants :

- Collectivités
  - Wissenschaftliche Hochschulen und verfate Studentenschaften (établissements d'enseignement supérieur scientifiques et associations d'étudiants dotées de statuts).
  - Berufsständige Vereinigungen (Rechtsanwalts-, Notar-, Steuerberater, Wirtschaftsprüfer-, Architekten-, Ärzte-und Apotheker-Kammern) [associations professionnelles (ordres ou chambres des avocats/avoués, notaires, conseillers fiscaux, experts-comptables, architectes, médecins et pharmaciens)].
  - Wirtschaftsvereinigungen (Landwirtschafts-, Handwerks-, Industrie- und Handelskammern, Handwerksinnungen, Handwerkergesellschaften) [groupements à caractère économique (chambres d'agriculture, chambres de métiers, chambres d'industrie et de commerce, organisations professionnelles artisanales, coopératives artisanales)].
  - Sozialversicherungen (Krankenkassen, Unfall- und Rentenversicherungsträger) [assurances sociales (caisses de maladie, organismes d'assurance contre les accidents et d'assurance pension)].

- Kassenärztliche Vereinigungen (associations des médecins de caisse).
- Genossenschaften und Verbände (sociétés coopératives et fédérations).

#### ■ Établissements et fondations

Les entités ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial, soumises au contrôle de l'État, et agissant dans l'intérêt général, notamment dans les domaines suivants :

- Rechtsfähige Bundesanstalten (offices fédéraux dotés de la capacité juridique) ;
- Versorgungsanstalten und Studentenwerke (institutions de solidarité nationale et œuvres universitaires et scolaires) ;
- Kultur-, Wohlfahrts- und Hilfsstiftungen (fondations à caractère culturel, de bienfaisance et d'aide).

#### 1.3.2 Personnes morales de droit privé

Les entités ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial, soumises au contrôle de l'État, et agissant dans l'intérêt général, y inclus les *Kommunale Versorgungsunternehmen* (services publics communaux), notamment dans les domaines suivants :

- Gesundheitswesen (Krankenhäuser, Kurmittelbetriebe, medizinische Forschungseinrichtungen, Untersuchungs- und Tierkörperbeseitigungsanstalten) [santé (hôpitaux, maisons de cure, centres de recherche médicale, laboratoires d'analyse et installations d'équarrissage)] ;
- Kultur (öffentliche Bühnen, Orchester, Museen, Bibliotheken, Archive, zoologische und botanische Gärten) [culture (théâtres publics, orchestres, musées, bibliothèques, archives, jardins zoologiques et botaniques)] ;
- Soziales (Kindergärten, Kindertagesheime, Erholungseinrichtungen, Kinder- und Jugendheime, Freizeiteinrichtungen, Gemeinschafts- und Bürgerhäuser, Frauenhäuser, Altersheime, Obdachlosenunterkünfte) [social (jardins d'enfants, garderies d'enfants, maisons de repos, foyers d'enfants et maisons de jeunes, centres de loisirs, maisons de quartier, foyers féminins, maisons de retraite, refuges pour sans-abris)] ;
- Sport (Schwimmbäder, Sportanlagen und einrichtungen) [sport (piscines, installations et équipements sportifs)] ;
- Sicherheit (Feuerwehren, Rettungsdienste) [sécurité (corps de sapeurs-pompiers, services de secours)] ;
- Bildung (Umschulungs-, Aus-, Fort- und Weiterbildungseinrichtungen, Volkshochschulen) [formation (centres de rééducation professionnelle, établissements dispensant des cours de formation, de perfectionnement et de recyclage, universités populaires)] ;
- Wissenschaft, Forschung und Entwicklung (Grossforschungseinrichtungen, wissenschaftliche Gesellschaften und Vereine, Wissenschaftsförderung) [science, recherche et développement (grands centres de recherche, sociétés et associations scientifiques, promotion de la science)] ;
- Entsorgung (Strassenreinigung, Abfall- und Abwasserbeseitigung) [assainissement (nettoyage des rues, élimination des déchets et des eaux usées)] ;
- Bauwesen und Wohnungswirtschaft (Stadtplanung, Stadtentwicklung, Wohnungsunternehmen, Wohnraumvermittlung) [bâtiment et logement (aménagement urbain, développement urbain, entreprises de logement, attribution des logements)] ;
- Wirtschaft (Wirtschaftsförderungsgesellschaften) (économie : société pour la promotion de l'économie) ;
  - Friedhofs- und Bestattungswesen (cimetières et services d'inhumation) ;
  - Zusammenarbeit mit den Entwicklungsländern (Finanzierung, technische Zusammenarbeit, Entwicklungshilfe, Ausbildung) [coopération avec les pays en développement (financement, coopération technique, aide au développement formation)].

#### 1.4 Grèce

##### 1.4.1 Catégories

Les autres personnes morales de droit public dont les marchés publics de travaux sont soumis au contrôle de l'État.

#### 1.5 Espagne

##### 1.5.1 Catégories

- Entidades Gestoras y Servicios Comunes de la Seguridad Social (entités administratives et institutions communes de sécurité sociale).
- Organismos Autonomos de la Administracion del Estado (organismes autonomes de l'administration de l'Etat).
- Organismos Autonomos de las Comunidades Autonomas (organismes autonomes des communautés autonomes).
- Organismos Autonomos de las Entidades Locales (organismes autonomes des autorités locales).

- Otras entidades sometidas a la legislación de contratos del Estado español (autres entités visées par la législation en matière de marchés publics de l'État espagnol).

#### 1.6 France

##### 1.6.1 Organismes

###### ■ Établissements publics nationaux

- À caractère scientifique, culturel et professionnel :
  - Collège de France ;
  - Conservatoire national des arts et métiers ;
  - Observatoire de Paris.
- Scientifiques et technologiques :
  - Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
  - Institut national de la recherche agronomique ;
  - Institut national de la santé et de la recherche médicale ;
  - Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (ORSTOM).
- À caractère administratif :
  - Agence nationale pour l'emploi ;
  - Caisse nationale des allocations familiales ;
  - Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés ;
  - Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés ;
  - Office national des anciens combattants et victimes de la guerre ;
  - Agences financières de bassins.

##### 1.6.2 Catégories

###### ■ Établissements publics nationaux :

- universités ;
- écoles normales d'instituteurs.

###### ■ Établissements publics régionaux, départementaux ou locaux à caractère administratif :

- collèges ;
- lycées ;
- établissements publics hospitaliers ;
- offices publics d'habitations à loyer modéré (OPHLM).

###### ■ Groupements de collectivités territoriales :

- syndicats de communes ;
- districts ;
- communautés urbaines ;
- institutions interdépartementales et interrégionales.

#### 1.7 Irlande

##### 1.7.1 Organismes

Shannon Free Airport Development Company Ltd.

Local Government Computer Services Board.

Local Government Staff Negotiations Board.

Coras Trachtala (Irish Export Board).

Industrial Development Authority.

Irish Goods Council (Promotion of Irish Goods).

Coras Beo Stoic agus Feola (CBF) (Irish Meat Board).

Bord Fáilte Éireann (Irish Tourism Board).

Udaras na Gaeltachta (Development Authority for Gaeltacht Regions).

An Bord Pleanàla (Irish Planning Board).

##### 1.7.2 Catégories

- Third Level Educational Bodies of a Public Character (les organismes à caractère public chargés de l'enseignement supérieur).
  - National Training, Cultural or Research Agencies (les agences nationales pour la formation, la culture ou la recherche).
  - Hospital Boards of a Public Character (les conseils hospitaliers à caractère public)
    - National Health & Social Agencies of a Public Character (les agences nationales de la santé et de la sécurité sociale à caractère public)
      - Central & Regional Fishery Boards (les conseils centraux et régionaux de la pêche).

## 1.8 Italie

### 1.8.1 Organisme

Agenzia per la promozione dello sviluppo nel Mezzogiorno.

### 1.8.2 Catégories

- Enti portuali e aeroportuali (entités portuaires et aéroportuaires).
- Consorzi per le opere idrauliche (consortiums pour les ouvrages hydrauliques).
- Le università statali, gli istituti universitari statali, i consorzi per i lavori interessanti le università (les universités d'État, les instituts universitaires de l'État, les consortiums pour les travaux d'aménagement des universités).
- Gli istituti superiori scientifici e culturali, gli osservatori astronomici, astrofisici, geofisici o vulcanologici (les instituts supérieurs scientifiques et culturels, les observatoires astronomiques, astrophysiques, géophysiques ou vulcanologiques).
- Enti di ricerca e sperimentazione (entités de recherche et d'expérimentation).
- Le istituzioni pubbliche di assistenza e di beneficenza (les institutions publiques d'assistance et de bienfaisance).
- Enti che gestiscono forme obbligatorie di previdenza e di assistenza (entités qui gèrent des systèmes obligatoires de prévoyance sociale et d'assistance).
- Consorzi di bonifica (consortium d'assainissement).
- Enti di sviluppo o di irrigazione (entités de développement ou d'irrigation).
- Consorzi per le aree industriali (consortiums pour les zones industrielles).
- Comunità montane (communautés de montagne).
- Enti preposti a servizi di pubblico interesse (entités préposées à des services d'intérêt public).
- Enti pubblici preposti ad attività di spettacolo, sportive, turistiche e del tempo libero (entités publiques préposées à des activités concernant les spectacles, les sports, le tourisme et les loisirs).
- Enti culturali e di promozione artistica (entités culturelles et de promotion des arts).

## 1.9 Luxembourg

### 1.9.1 Catégories

Établissements publics de l'État placés sous la surveillance d'un membre du gouvernement.

- Établissements publics placés sous la surveillance des communes.
- Syndicats de communes créés en vertu de la loi du 14 février 1900 telle qu'elle a été modifiée par la suite.

## 1.10 Pays-Bas

### 1.10.1 Organisme

De Nederlandse Centrale Organisatie voor Toegepast Natuurwetenschappelijk Onderzoek (TNO) en de daaronder ressorterende organisaties.

### 1.10.2 Catégories

- De waterschappen (les organismes d'aménagement hydraulique).
- De instellingen van wetenschappelijk onderwijs vermeld in artikel 8 van de Wet op het Wetenschappelijk Onderwijs (1985), of academische ziekenhuizen [les institutions de formation scientifique mentionnées à l'article 8 de la loi de formation scientifique (1985) [Wet op het Welenschappelijk Onderwijs (1985), les cliniques universitaires].

## 1.11 Portugal

### 1.11.1 Catégories

- Estabelecimentos públicos de ensino, investigação científica e saúde (les établissements publics de la formation, de la recherche scientifique et de la santé).
- Institutos públicos sem carácter comercial ou industrial (instituts publics ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial).
- Fundações públicas (les fondations publiques).
- Administrações gerais e juntas autónomas (administrations générales et conseils autonomes).

## 1.12 Royaume-Uni

### 1.12.1 Organismes

Central Blood Laboratories Authority.

Design Council.

Health and Safety Executive.

National Research Development Corporation.

Public Health Laboratory Services Board.

Advisory, Conciliation and Arbitration Service.

Commission for the New Towns.

Development Board For Rural Wales.

English Industrial Estates Corporation.

National Rivers Authority.

Northern Ireland Housing Executive.

Scottish Enterprise.

Scottish Homes.

Welsh Development Agency.

### 1.12.2 Catégories

- Universities and polytechnics, maintained schools and colleges (universités et écoles polytechniques, écoles et collèges subventionnés).
- National Museums and Galleries (galeries et musées nationaux).
- Research Councils (conseils chargés de la promotion de la recherche).
- Fire Authorities (autorités chargées de la lutte contre l'incendie).
- National Health Service Authorities (autorités relevant du service national de la santé).
- Police Authorities (autorités policières).
- New Town Development Corporations (sociétés de développement de villes nouvelles).
- Urban Development Corporations (sociétés de développement urbain).

## 1.13 Autriche

Tous les organismes soumis au contrôle budgétaire de la « Rechnungshof » (Cour des comptes) ne présentant pas un caractère industriel ou commercial.

## 1.14 Finlande

Les organismes ou entreprises publics ou publiquement contrôlés ne présentant pas un caractère industriel ou commercial.

## 1.15 Suède

« Alla icke-kommersiella organ vars upphandling står under tillsyn av riksrevisionsverket » (tous les organismes non commerciaux dont les marchés publics sont soumis au contrôle de l'Office national des marchés publics).

## 1.16 Islande

### 1.16.1 Catégories

- Fjärmalaráouneytio (Ministère des finances).
- Innkaupastofnun rikisins (Service des achats du gouvernement), conformément à la « lög nr. 63 1970 um skipan opinberra framkvæmda ».
- Lyfjaverslun rikisins (Société d'Etat d'importation de médicaments).
- Samgönguraouneytio (Ministère des communications).
- Post-og simamalastofnunin (Administration des postes et télécommunications).
- Vegagero rikisins (Administration des voies publiques).
- Flugmalastjorn (Direction de l'aviation civile).
- Menntamalaraouneytio (Ministère de la culture et de l'éducation) ; Haskoli Islands (University of Iceland).
- Utanrikisraouneytio (Ministère des affaires étrangères).
- Félagsmalaráouneytio (Ministère des affaires sociales).
- Heilbrigðois-og tryggingamalaráouneytio (Ministère de la santé et de la sécurité sociale).
- Ríkisspítalar (Hôpitaux de l'État).
- Sveitarfélög (Municipalités), la ville de Reykjavik.
- Innkaupastofnun Reykjavíkurborgar (Centrale d'achat de Reykjavik).

## 1.17 Liechtenstein

Die öffentlich-Rechtlichen Verwaltungseinrichtungen auf Landes- und Gemeindeebene (les organismes administratifs du droit public au niveau national et municipal).

## 1.18 Norvège

Offentlige eller offentlig kontrollerte organer eller virksomheter som ikke har en industriel eller kommersiell karakter (les organismes ou entreprises publics ou publiquement contrôlés ne présentant pas un caractère industriel ou commercial).

### 1.18.1 Organismes

- Norsk Riksringkasting (Société norvégienne de télédiffusion).
- Norges Bank (Banque de Norvège).
- Statens Lanekasse for Utdanning (Caisse nationale de prêts d'étude).
- Statistik Sentralbyra (Office central des statistiques).
- Den Norske Stats Husbank (Banque d'Etat norvégienne pour le logement).
- Statens Innvandrar-og Flyktningebolegier.
- Medisinsk Innovasjon Rikshospitalet.

Norsk Teknisk Naturvitenskapelig Forskningsråd (Conseil norvégien de la recherche en sciences naturelles et techniques).

Statens Pensjonskasse (Caisse nationale de retraite).

### 1.18.2 Catégories

- Statsbedrifter i h.h.t. lov om statsbedrifter av 25. juni 1965 nr. 3 (entreprises d'Etat).
- Statsbanker (banques d'Etat).
- Universiteter og høyskoler etter lov av 16. juni 1989 nr. 77 (universités et écoles supérieures).

## 2. Secteurs spéciaux : entités adjudicatrices pour les travaux spécifiques dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications (U.E. et E.E.E.)

### 2.1 Belgique

#### ■ Production, transport ou distribution d'eau potable

- Entité créée en vertu du décret du 2 juillet 1987 de la région wallonne érigéant en entreprise régionale de production et d'adduction d'eau le service du ministère de la région chargé de la production et du grand transport d'eau.
- Entité créée en vertu de l'arrêté du 23 avril 1986 portant constitution d'une société wallonne de distribution d'eau.
- Entité créée en vertu de l'arrêté du 17 juillet 1985 de l'exécutif flamand partant fixation des statuts de la société flamande de distribution d'eau.
- Entités de production ou de distribution d'eau créées en vertu de la loi relative aux intercommunales du 22 décembre 1986.
- Entités de production ou de distribution d'eau créées en vertu du code communal, article 147 bis, ter et quater sur les régies communales.

#### ■ Production, transport ou distribution d'électricité

- Entités chargées de la production, du transport ou de la distribution d'électricité en vertu de l'article 5 : Des régies communales et intercommunales de la loi du 10 mars 1925 sur les distributions d'énergie électrique.
- Entités chargées du transport ou de la distribution d'électricité en vertu de la loi relative aux intercommunales du 22 décembre 1986.
- Ebels, Intercom, Unerg et autres entités chargées de la production, du transport ou de la distribution d'électricité et bénéficiaires d'une concession pour la distribution en vertu de l'article 8 : Les concessions communales et intercommunales de la loi du 10 mars 1925 sur les distributions d'énergie électrique.
- La Société publique de production d'électricité (SPE).

#### ■ Transport ou distribution de gaz ou de chaleur

- DistriGaz SA, exploitée en vertu de la loi du 29 juillet 1983.
- Entités chargées du transport de gaz en vertu d'une autorisation ou d'une concession conformément à la loi du 12 avril 1965, modifiée par la loi du 28 juillet 1987.
- Entités chargées de la distribution de gaz et exploitées conformément à la loi relative aux intercommunales du 22 décembre 1986.
- Autorités locales, ou associations formées par ces autorités locales, chargées de la distribution de chaleur.

#### ■ Prospection et extraction de pétrole ou de gaz

Les entités bénéficiaires d'une autorisation, d'un permis, d'une licence ou d'une concession pour la prospection ou l'exploitation du pétrole et du gaz en vertu des dispositions législatives suivantes :

- Loi du 1<sup>er</sup> mai 1939 complétée par l'arrêté royal n° 83 du 28 novembre 1939 sur l'exploration et l'exploitation du pétrole et du gaz ;
- Arrêté royal du 15 novembre 1919 ;
- Arrêté royal du 7 avril 1953 ;
- Arrêté royal du 15 mars 1960 (loi au sujet de la plate-forme continentale du 15 juin 1969) ;
- Arrêté de l'exécutif régional wallon du 29 septembre 1982 ;
- Arrêté de l'exécutif flamand du 30 mai 1984.

#### ■ Prospection et extraction de charbon et d'autres combustibles solides

Entités chargées de la prospection ou de l'extraction de charbon ou d'autres combustibles solides en vertu de l'arrêté du Régent du 22 août 1948 et de la loi du 22 avril 1980.

#### ■ Entités adjudicatrices dans le domaine des services de chemin de fer

Société nationale des chemins de fer belges/Nationale Maatschappij der Belgische Spoorwegen.

#### ■ Entités adjudicatrices dans le domaine des services de chemin de fer urbains, de tramway, de trolley ou d'autobus

- Société nationale des chemins de fer vicinaux (SNCV)/Nationale Maatschappij van Buurtspoorwegen (NMB).
- Entités fournissant des services de transport au public sur la base d'un contrat concédé par la SNCV en vertu des articles 16 et 21 de l'arrêté du 30 décembre 1946 relatif aux transports rémunérés de voyageurs par route effectués par autobus et par autocars.
- Société des transports intercommunaux de Bruxelles (STIB).
- Maatschappij van het Intercommunaal Vervoer te Antwerpen (MIVA).
- Maatschappij van het Intercommunaal Vervoer te Gent (MIVG).
- Société des transports intercommunaux de Charleroi (STIC).
- Société des transports intercommunaux de la région liégeoise (STIL).
- Société des transports intercommunaux de l'agglomération verviétoise (STIAV), et autres entités créées en vertu de la loi relative à la création de sociétés de transports en commun urbains/Wet betreffende de oprichting van maatschappijen voor stedelijk gemeenschappelijk vervoer du 22 février 1962.
- Entités fournissant des services de transport au public sur la base d'un contrat avec la STIB en vertu de l'article 10 ou avec d'autres entités de transport en vertu de l'article 11 de l'arrêté royal 140 du 30 décembre 1982 relatif aux mesures d'assainissement applicables à certains organismes d'intérêt public dépendant du ministère des communications.

#### ■ Entités adjudicatrices dans le domaine des installations aéroportuaires

Régie des voies aériennes, créée en vertu de l'arrêté-loi du 20 novembre 1946 portant création de la régie des voies aériennes, modifié par l'arrêté royal du 05 octobre 1970 portant refonte du statut de la régie des voies aériennes.

#### ■ Entités adjudicatrices dans le domaine des installations portuaires maritimes ou intérieures ou autres terminaux

- Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles.
- Port autonome de Liège.
- Port autonome de Namur.
- Port autonome de Charleroi.
- Port de la ville de Gand.
- Compagnie des installations maritimes de Bruges - Maatschappij der Brugse haveninrichtingen.
- Société intercommunale de la rive gauche de l'Escaut - Intercommunale maatschappij van de linker Scheldeover (Port d'Anvers).
- Port de Nieuwport.
- Port d'Ostende.

#### ■ Entités adjudicatrices dans le domaine des télécommunications

Régie des télégraphes et des téléphones. Regie van Telegrafie en Telefonie.

### 2.2 Danemark

#### ■ Production, transport ou distribution d'eau potable

Entités produisant ou distribuant l'eau en vertu de l'article 3 paragraphe 3 du lovbekendtgorelse om vandforsyning m. v. af 4 juli 1985.

#### ■ Production, transport ou distribution d'électricité

— Entités chargées de la production ou du transport d'électricité en vertu d'une licence concédée conformément à § 3, stk 1, de la lov nr 54 af 25 februar 1976 om elforsyning, jf bekendtgorelse nr 607 af 17 december 1976 om elfor-syningsslovens anvendelsesomrade.

— Entités distribuant de l'électricité conformément au § 3, stk 2, de la lov nr 54 af 25 februar 1976 om elsvorsyning, jf bekendtgorelse tir 607 af 17 december 1976 om elforsyningsslovens anvendelsesomrade et (sur la base d'autori-

sations d'expropriation) en vertu des articles 10 à 15 de la lov om electriske stoerkstromsanloeg, jf lovbekendtgorelse nr 669 af 28 december 1977.

**■ Transport ou distribution de gaz ou de chaleur**

— Dansk Olie og Naturgas A/S, exploitée sur la base d'un droit exclusif en vertu du bekendtgorelse nr 869 af 18 juni 1979 om eneretsbevilling til indforsel, forhandling, transport og oplagring af naturgas.

— Entités exploitées conformément à la lov nr 249 af 7 juin 1972 om naturgasforsyning.

— Entités chargées de la distribution de gaz ou de chaleur sur la base d'une autorisation accordée conformément au chapitre IV de la lov om varmeforsyning, jf lovbekendtgorelse nr 330 af 29 juin 1983.

— Entités chargées du transport de gaz sur la base d'une autorisation en vertu du bekendtgorelse nr 141 af 13 mars 1974 om rorledningsanloeg på dansk kontinentalsokkelområde til transport af kulbrinter (installation de pipelines sur la plate-forme continentale pour le transport des hydrocarbures).

**■ Prospection et extraction de pétrole ou de gaz**

— Lov nr 293 af 10 juin 1981 om anvendelse af Danmarks undergrund.

— Lov om kontinentsoklen, jf lovbekendtgorelse nr 182 af 1 mai 1979.

**■ Prospection et extraction de charbon et d'autres combustibles solides**

Entités chargées de la prospection ou de l'extraction de charbon ou d'autres combustibles solides en vertu de la lovbekendtgorelse nr 531 af 10 octobre 1984.

**■ Entités adjudicatrices dans le domaine des services de chemin de fer**

— Danske Statsbaner (DSB).

— Entités exploitées/créées/en vertu de la lov nr 295 af 6 juin 1984 om privatbanerne, jf lov nr 245 af 6 august 1977.

**■ Entités adjudicatrices dans le domaine des services de chemin de fer urbains, de tramway, de trolley ou d'autobus**

Danske Statsbaner (DSB).

Entités fournissant des services d'autobus au public (almindelig rutekorsel) sur la base d'une autorisation accordée en vertu de la lov nr. 115 af 29 marts 1978 om buskorsel.

**■ Entités adjudicatrices dans le domaine des installations aéroportuaires**

Aéroports exploités sur la base d'une autorisation conformément à artikel 55, stk. 1, i lov orn luftfart, jf. lovbekendtgorelse nr. 408 af 11. september 1985.

**■ Entités adjudicatrices dans le domaine des installations portuaires maritimes ou intérieures ou autres terminaux**

Ports, tels qu'ils sont définis à l'article 1, I à III du bekendtgorelse nr. 604 af 16. december 1985 om hvilke havne der er omfattet af lov om trafikhavne, jf. lov nr. 239 af 12. maj 1976 om trafikhavne.

**■ Entités adjudicatrices dans le domaine des télécommunications**

— Kjøbenhavns Telefon Aktieselskab

— Jydsk Telefon

— Fyns Telefon

— Statens Telejetjeneste

— Tele Sonderjylland.

### 2.3 Allemagne

**■ Production, transport ou distribution d'eau potable**

Entités de production ou de distribution d'eau assujetties aux Eigenbetriebsverordnungen ou Eigenbetriebsgesetze der Länder (Kommunale Eigenbetriebe).

— Entités de production ou de distribution d'eau assujetties aux Gesetze über die Kommunale Gemeinschaftsarbeiter oder Zusammenarbeit des Länder.

— Entités de production d'eau assujetties à la Gesetz über Wasser- und Bodenverbände vom 10. Februar 1937 et à la erste Verordnung über Wasser- und Bodenverbände vom 3. September 1937.

— (Regiebetriebe), produisant ou distribuant l'eau en vertu des Kommunalgesetze, et notamment des Gemeindeordnungen der Länder.

— Entités créées en vertu de l'Aktiengesetz vom 6. September 1965, modifié en dernier lieu le 19 décembre 1985 ou la GmbH-Gesetz vom 20. Mai 1898, modifiée en dernier lieu le 15 mai 1986, ou ayant le statut juridique d'une Kommanditgesellschaft chargées de la production ou de la distribution d'eau sur la base d'un contrat spécial avec les autorités régionales ou locales.

**■ Production, transport ou distribution d'électricité**

Entités chargées de la production, du transport ou de la distribution d'électricité en vertu de § 2 Absatz 2 de la Gesetz zur Förderung der Energiewirtschaft (Energiewirtschaftsgesetz) vom 13 Dezember 1935, modifiée en dernier lieu par la Gesetz vom 19 Dezember 1977, et autoproductions d'électricité dans

la mesure où elles sont couvertes par le champ d'application de la directive en vertu de l'article 2 paragraphe 5.

**■ Transport ou distribution de gaz ou de chaleur**

— Entités chargées du transport ou de la distribution de gaz conformément à § 2 Absatz 2 de la Gesetz zur Förderung der Energiewirtschaft vom 13 Dezember 1935 (Energiewirtschaftsgesetz), modifiée en dernier lieu par la loi du 19 Dezember 1977.

— Autorités locales, ou associations formées par ces autorités locales, chargées de la distribution de chaleur.

**■ Prospection et extraction de pétrole ou de gaz**

Bundesberggesetz vom 13 August 1980, modifiée en dernier lieu le 12 février 1990.

**■ Prospection et extraction de charbon et d'autres combustibles solides**

Entités chargées de la prospection ou de l'extraction de charbon ou d'autres combustibles solides en vertu de la Bundesberggesetz vom 13 August 1980, modifiée en dernier lieu le 12 février 1990.

**■ Entités adjudicatrices dans le domaine des services de chemin de fer**

— Deutsche Bundesbahn.

— Autres entités fournissant des services de chemin de fer au public conformément au § 2 Abs 1 de l'Allgemeines Eisenbahngesetz vom 29 März 1951.

**■ Entités adjudicatrices dans le domaine des services de chemin de fer urbains, de tramway, de trolley ou d'autobus**

Entités soumises à autorisation fournissant des services de transport à courte distance au public (öffentlichen Personennahverkehr) en vertu de la Personenbeförderungsgesetz vom 21. März 1961. modifiée en dernier lieu le 25 juillet 1989.

**■ Entités adjudicatrices dans le domaine des installations aéroportuaires**

Aéroports tels qu'ils sont définis à l'article 38 Absatz 2 Nr. 1 de la Luftverkehrsullassungsgesetz vom 13. März 1979, zuletzt geändert durch die Verordnung vom 21. Juli 1986.

**■ Entités adjudicatrices dans le domaine des installations portuaires maritimes ou intérieures ou autres terminaux**

— Ports maritimes appartenant totalement ou partiellement aux autorités territoriales (Länder, Kreise, Gemeinden)

— Ports intérieurs assujettis à la Hafenordnung en vertu des Wassergesetze der Länder.

**■ Entités adjudicatrices dans le domaine des télécommunications**

Deutsche Bundespost - Telekom.

Mannesmann - Mobilfunk GmbH.

### 2.4 Grèce

**■ Production, transport ou distribution d'eau potable**

— La compagnie des eaux d'Athènes créée en vertu de la loi 1068/80 du 23 août 1980.

— La compagnie des eaux de Thessalonique exploitée conformément au décret présidentiel 61/1988.

— La compagnie des eaux de Volos exploitée en vertu de la loi 890/1979.

— Les compagnies municipales chargées de la production ou de la distribution d'eau et créées en vertu de la loi 1069/80 du 23 août 1980.

— Associations des autorités locales, exploitées conformément au code des autorités locales appliquée par le décret présidentiel 76/1985.

**■ Production, transport ou distribution d'électricité**

La compagnie publique d'électricité créée en vertu de la loi 1468 du 2 août 1950, exploitée conformément à la loi 57/85.

**■ Transport ou distribution de gaz ou de chaleur**

— DEP chargé du transport ou de la distribution de gaz en vertu de la décision ministérielle 2583/1987.

— Compagnie municipale des gaz d'Athènes SA, DEFA chargée du transport ou de la distribution de gaz.

**■ Prospection et extraction de pétrole ou de gaz**

Loi 87/1975 portant création de la DEP EKY.

**■ Prospection et extraction de charbon et d'autres combustibles solides**

Entreprise publique d'électricité chargée de la prospection ou de l'exploitation de charbon ou d'autres combustibles solides en vertu du code minier de 1973, modifié par la loi du 27 avril 1976.

#### ■ Entités adjudicatrices dans le domaine des services de chemin de fer

Organisme des chemins de fer de Grèce (OSE).

#### ■ Entités adjudicatrices dans le domaine des services de chemin de fer urbains, de tramway, de trolley ou d'autobus

- Autobus électriques d'Athènes - région du Pirée, exploités en vertu du décret 768/1970 et de la loi 588/1977.
- Athènes - chemins de fer électriques du Pirée, exploités en vertu des lois 352/1976 et 588/1977.
- Entreprise de transport urbain, exploitée en vertu de la loi 588/1977.
- Fonds de recettes conjoint pour les autobus, exploité en vertu du décret 102/1973.
- Roda - Entreprise municipale d'autobus à Rhodes.
- Organisation de transport urbain de Thessalonique, exploitée en vertu du décret 3721/1957 et de la loi 716/1980.

#### ■ Entités adjudicatrices dans le domaine des installations aéroportuaires

- Aéroports exploités en vertu de la loi 517/1931 portant création du service d'aviation civile.
- Aéroports internationaux exploités en vertu du décret présidentiel 647/981.

#### ■ Entités adjudicatrices dans le domaine des installations portuaires maritimes ou intérieures ou autres terminaux

- Port du Pirée, créé en vertu de la loi d'urgence 1559/1950 et de la loi 1630/1951.
- Port de Thessalonique, créé en vertu du décret NA 2251/1953.
- Autres ports régis par le décret présidentiel 649/1977 (surveillance, organisation du fonctionnement et contrôle administratif des ports).

#### ■ Entités adjudicatrices dans le domaine des télécommunications

OTE/Hellenic Telecommunications Organization.

### 2.5 Espagne

#### ■ Production, transport ou distribution d'eau potable

Entités produisant ou distribuant l'eau en vertu de la Ley n° 7/1985 de 2 de abril de 1985. Reguladora de las Bases del Régimen local et du Decreto Real n° 781/1986 Texto Refundido Régimen local :

- canal de Isabel II : Ley de la Comunidad Autonoma de Madrid de 20 de diciembre de 1984 ;
- mancomunidad de los Canales de Taibilla : Ley de 27 de abril de 1946.

#### ■ Production, transport ou distribution d'électricité

— Entités chargées de la production, du transport ou de la distribution d'électricité en vertu de l'article 1er du Decreto de 12 de marzo de 1954, approuvant le Reglamento de verificaciones eléctricas y regularidad en el suministro de Energia et du Decreto 2617/1966, de 20 de octubre, sur l'autorisation administrative en matière d'installations électriques.

— Red Eléctrica de España SA, créée en vertu du Real Decreto 91/1985 de 23 de enero.

#### ■ Transport ou distribution de gaz ou de chaleur

Entités exploitées conformément à la Ley n° 10 de 15 de junio de 1987.

#### ■ Prospection et extraction de pétrole ou de gaz

Ley sobre Investigacion y Explotacion de Hidrocarburos de 27 de junio de 1974 et ses décrets d'application.

#### ■ Prospection et extraction de charbon et d'autres combustibles solides

Entités chargées de la prospection et de l'extraction de charbon ou d'autres combustibles solides en vertu de la Ley 22/1973, de 21 de julio, de Minas, modifiée par la Ley 54/1980 de 5 de novembre et par le Real Decreto Legislativo 1303/1986 de 28 de junio.

#### ■ Entités adjudicatrices dans le domaine des services de chemin de fer

- Red Nacional de Los Ferrocarriles Españoles.
- Ferrocarriles de Via Estrecha (FEVE).
- Ferrocarriles de la Generalitat de Catalunya (FGC).
- Eusko Trenbideak (Bilbao).
- Ferrocarriles de la Generalitat Valenciana (FGV).

#### ■ Entités adjudicatrices dans le domaine des services de chemin de fer urbains, de tramway, de trolley ou d'autobus

- Entités fournissant des services d'autobus au public, en vertu de l'article 71 de la Ley de Régimen local.
- Corporacion metropolitana de Madrid.
- Corporacion metropolitana de Barcelona.
- Entités fournissant des services d'autobus au public, en vertu de l'article 71 de la Ley de Ordenacion de Transportes Terrestres de 31 de julio de 1987.

— Entités fournissant des services d'autobus urbains ou interurbains, en vertu des articles 113 à 118 de la ley de Ordenacion de Transportes Terrestres de 31 de julio de 1987.

— FEVE, RENFE (ou Empresa Nacional de Transportes de Viajeros por Carretera) fournissant des services d'autobus au public en vertu des Disposiciones adicionales, Primera, de la Ley de Ordenacion de Transportes Terrestres de 31 de julio de 1957.

— Entités fournissant des services d'autobus au public en vertu des Disposiciones Transitorias, Tercera, de la Ley de Ordenacion de Transportes Terrestres de 31 de julio de 1957.

#### ■ Entités adjudicatrices dans le domaine des installations aéroportuaires

Aéroports gérés par Aeropuertos Nacionales exploités en vertu du Real Decreto 278/1982 de 15 de octubre de 1982.

#### ■ Entités adjudicatrices dans le domaine des installations portuaires maritimes ou intérieures ou autres terminaux

— Puerto de Huelva créé en vertu du Decreto de 2 de octubre de 1969, n° 2380/69. Puertos y Faros. Otorga Régimen de Estatuto de Autonomía al Puerto de Huelva.

— Puerto de Barcelona créé en vertu du Decreto de 25 de agosto de 1978, n° 2407/78. Puertos y Faros. Otorga al de Barcelona Régimen de Estatuto de Autonomía.

— Puerto de Bilbao créé en vertu du Decreto de 25 de agosto de 1978, n° 2408/78. Puertos y Faros. Otorga al de Bilbao Régimen de Estatuto de Autonomía.

— Puerto de Valencia créé en vertu du Decreto 25 de agosto de 1978, n° 2409/78. Puertos y Faros. Otorga al de Valencia Régimen de Estatuto de Autonomía.

— Juntas de Puertos, exploités en vertu de la Ley 27/68 de 20 de junio de 1968. Puertos y Faros. Juntas de Puertos y Estatutos de Autonomía en Decreto de 9 de abril de 1970, n° 1350/70. Juntas de Puertos. Reglamento.

— Ports gérés par la Comision Administrativa de Grupos de Puertos, exploités en vertu de la Ley 27/68 de 20 de junio de 1968 , Decreto 1958/78 de 23 de junio de 1978 et du Decreto 571/81 de 6 de mayo de 1981.

— Ports cités dans le Real Decreto 989/82 de 14 de mayo de 1982. Puertos. Clasificación de los de interés general.

#### ■ Entités adjudicatrices dans le domaine des télécommunications

Compañía Telefonica Nacional de España.

### 2.6 France

#### ■ Production, transport ou distribution d'eau potable

Entités produisant ou distribuant l'eau en vertu des textes suivants :

— dispositions générales sur les régies, code général des collectivités territoriales L 2221-1 à L 2221-9, Code des communes R 323-1 à R 323-6 (dispositions générales sur les régies) ;

— ou code des communes L 323-8, R 323-4 [régies directes (ou de fait) ] ;

— ou décret-loi du 28 décembre 1926, règlement d'administration publique du 17 février 1930, code général des collectivités territoriales, L 2221-11 à L 2221-14, code des communes R 323-75 à 323-132 (régies à simple autonomie financière) ;

— ou code général des collectivités territoriales, L 2221-10, code des communes R 323-7 à R 323-74, décret du 19 octobre 1959 (régies à personnalité morale et à autonomie financière) ;

— ou code des communes R 324-1 à R 324-13 (gestion déléguée, concessions et affermages) ;

— ou jurisprudence administrative, circulaire intérieure du 13 décembre 1975 (gérance) ;

— ou code des communes R 324-6, circulaire intérieure du 13 décembre 1975 (régie intéressée) ;

— ou circulaire intérieure du 13 décembre 1975 (exploitation aux risques et périls) ;

— ou décret du 20 mai 1955, loi du 7 juillet 1983 sur les sociétés d'économie mixte (participation à une société d'économie mixte) ;

— ou code général des collectivités territoriales, L 2222-1 et L 2222-2, code des communes R 322-1 à R 322-4 (dispositions communes aux régies, concessions et affermages).

#### ■ Production, transport ou distribution d'électricité

— Électricité de France, créée et exploitée en vertu de la loi 46/6288 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

— Entités (sociétés d'économie mixte ou régies) distribuant l'électricité et visées à l'article 23 de la loi 48/1260 du 12 août 1948 portant modification des lois 46/6288 du 8 avril 1946 et 46/2298 du 21 octobre 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

— Compagnie nationale du Rhône.

**■ Transport ou distribution de gaz ou de chaleur**

- Société nationale des gaz du Sud-Ouest, chargée du transport de gaz.
- Gaz de France créée et exploitée en vertu de la loi 46/6288 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.
- Entités (sociétés d'économie mixte ou régies) chargées de la distribution d'électricité et visées à l'article 23 de la loi 48/1260 du 12 août 1948 portant modification des lois 46/6288 du 8 avril 1946 et 46/2298 du 21 octobre 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.
- Compagnie française du méthane, chargée du transport de gaz.
- Autorités locales, ou associations formées par ces autorités locales, chargées de la distribution de chaleur.

**■ Prospection et extraction de pétrole ou de gaz**

Code minier (décret 56-838 du 16 août 1956), modifié par la loi 56-1327 du 29 décembre 1956, l'ordonnance 58-1186 du 10 décembre 1958, le décret 60-800 du 2 août 1960, la loi 77-620 du 16 juin 1977, le décret 80-204 du 11 mars 1980.

**■ Prospection et extraction de charbon et d'autres combustibles solides**

Entités chargées de la prospection et de l'extraction de charbon ou d'autres combustibles solides en vertu du code minier (décret 58-863 du 16 août 1956), modifié par la loi 77-620 du 16 juin 1977, le décret 80-204 et l'arrêté du 11 mars 1980.

**■ Entités adjudicatrices dans le domaine des services de chemin de fer**

Société nationale des chemins de fer français et autres réseaux ferroviaires ouverts au public, visés dans la loi d'orientation des transports intérieurs du 30 décembre 1982, titre II chapitre 1er du transport ferroviaire.

**■ Entités adjudicatrices dans le domaine des services de chemin de fer urbains, de tramway, de trolley ou d'autobus**

- Entités fournissant des services de transport au public en vertu de l'article 7.II de la loi 82-1153 du 30 décembre 1982 (transports intérieurs, orientation).

- Régie autonome des transports parisiens, Société nationale des chemins de fer français, APTR, et autres entités fournissant des services de transport sur la base d'une autorisation accordée par le syndicat des transports parisiens en vertu de l'ordonnance de 1959 et ses décrets d'application relatifs à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne.

**■ Entités adjudicatrices dans le domaine des installations aéroportuaires**

- Aéroports de Paris, exploités en vertu du titre V, articles L 251-1 à 252-1 du code de l'aviation civile.
- Aéroport de Bâle-Mulhouse, créé en vertu de la convention franco-suisse du 4 juillet 1949.
- Aéroports, tels qu'ils sont définis à l'article L 270-1 du code de l'aviation civile.
- Aéroports exploités en vertu du cahier des charges type d'une concession d'aéroport, décret du 6 mai 1955.
- Aéroports exploités sur la base d'une convention d'exploitation en vertu de l'article L 221 du code de l'aviation civile.

**■ Entités adjudicatrices dans le domaine des installations portuaires maritimes ou intérieures ou autres terminaux**

- Port autonome de Paris créé en vertu de la loi 68-917 du 24 octobre 1968 relative au port autonome de Paris.
- Port autonome de Strasbourg créé en vertu de la convention du 20 mai 1923 entre l'État et la ville de Strasbourg relative à la construction du port rhénan de Strasbourg et à l'exécution de travaux d'extension de ce port, approuvée par la loi du 26 avril 1924.
- Autres ports intérieurs créés ou gérés en vertu de l'article 6 [navigation intérieure] du décret 69-140 du 6 février 1969 relatif aux concessions d'outillage public dans les ports maritimes.
- Ports autonomes exploités en vertu des articles L 111-1 et suivants du code des ports maritimes.
- Ports non autonomes exploités en vertu des articles R 121-1 et suivants du code des ports maritimes.
- Ports gérés par les autorités régionales (départements) ou exploités en vertu d'une concession accordée par les autorités régionales (départements) en vertu de l'article 6 de la loi 86-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, départements et l'État.

**■ Entités adjudicatrices dans le domaine des télécommunications**

- France Télécom.
- Transpac.
- Telecom service mobile.
- Société française de radiotéléphonie.

**2.7 Irlande**

**■ Production, transport ou distribution d'eau potable**

Entités produisant ou distribuant l'eau en vertu du Local Government (Sanitary Services) Act 1878 to 1964.

**■ Production, transport ou distribution d'électricité**

The Electricity Supply Board (ESB) créée et exploitée en vertu de l'Electricity Supply Act 1927.

**■ Transport ou distribution de gaz ou de chaleur**

- Irish Gas Board opérant en vertu du Gas Act 1976 to 1987 et autres entités régies par Statute.

- Dublin Corporation, chargée de la distribution de chaleur.

**■ Prospection et extraction de pétrole ou de gaz**

- Continental Shelf Act 1960.
- Petroleum and Other Minerals Development Act 1960.
- Ireland Exclusive licensing terms 1975.
- Revised licensing terms 1987.
- Petroleum (Production) Act (NI) 1964.

**■ Prospection et extraction de charbon et d'autres combustibles solides**

- Bord na Mona.
- Entités chargées de la prospection ou de l'extraction de charbon en vertu des Minerals Development Acts, 1940 to 1970.

**■ Entités adjudicatrices dans le domaine des services de chemin de fer larnrod Éireann (Irish Rail).**

**■ Entités adjudicatrices dans le domaine des services de chemin de fer de tramway, de trolley ou d'autobus**

- larnrod Éireann (Irish Rail).
- Bus Éireann (Irish Bus).
- Bus Atha Cliath (Dublin Bus).
- Entités fournissant des services de transport au public en vertu des dispositions du Road Transport Act 1932 modifié.

**■ Entités adjudicatrices dans le domaine des installations aéroportuaires**

- Aéroports de Dublin, Cork et Shannon, gérés par Aer Rianta-Irish Airports.
- Aéroports exploités sur la base d'une licence d'utilisation publique accordée en vertu du Air Navigation and Transport Act N° 40/1936, Transport Fuel and Power (Transfer of Departmental Administration Functions) Order 1959 (SI N° 125 of 1959) and the Air Navigation (Aerodromes and Visual Ground Aids) Order 1970 (SI N° 291 of 1970).

**■ Entités adjudicatrices dans le domaine des installations portuaires maritimes ou intérieures ou autres terminaux**

- Ports exploités en vertu du Harbour Acts 1946 to 1976.
- Port de Dun Laoghaire, exploité en vertu du State Harbours Act 1924.
- Port de Rosslare Harbour, exploité en vertu du Finguard and Rosslare Railways and Harbours Act 1899.

**■ Entités adjudicatrices dans le domaine des télécommunications**

Telecom Éireann.

**2.8 Italie**

**■ Production, transport ou distribution d'eau potable**

Entités produisant ou distribuant l'eau en vertu del Testo unico delle leggi sull'assunzione diretta dei pubblici servizi da parte dei comuni e delle province approvato con Regio Decreto 15 ottobre 1925, n. 2578 et du Decreto del P.R. n. 902 del 4 ottobre 1986.

- Ente Autonomo Acquedotto Pugliese, créé en vertu du RDL 19 ottobre 1919, n. 2060.
- Ente Acquedotti Siciliani, créé en vertu des leggi regionali 4 settembre 1979, n. 2/2 e 9 agosto 1980, n. 81.
- Ente Sardo Acquedotti e Fognature, créé en vertu della legge del 5 giugno 1963 n. 9.

**■ Production, transport ou distribution d'électricité**

- Ente nazionale per l'energia elettrica créé en vertu de la legge n 1643, 6 dicembre 1962, approuvé par Decreto n 1720, 21 dicembre 1965.
- Entités bénéficiant d'une autorisation en vertu de l'article 4 paragraphe 5 ou 8 de la legge del 6 dicembre 1962, n 1643 - Istituzione dell'Ente nazionale per la energia elettrica e trasferimento ad esso delle imprese sercenti le industrie elettriche.

- Entités bénéficiant d'une concession en vertu de l'article 20 du Decreto del Presidente della Repubblica del 18 marzo 1965, n 342 - Norme integrative

della legge del 6 dicembre 1962, n 1643 e norme relative al coordinamento e all'esercizio delle attività elettriche esercitate da enti ed imprese diverse dell'Ente nazionale per l'énergie Elettrica.

#### ■ Transport ou distribution de gaz ou de chaleur

- SNAM et SGM e Montedison, chargés du transport de gaz.
- Entités chargées de la distribution de gaz en vertu du Testo unico delle leggi sull'assunzione diretta dei pubblici servizi da parte dei comuni e delle province approvato con Regio Decreto 15 ottobre 1925, n 2578 e du Decreto del PR n 902 del 4 ottobre 1986.
- Entités chargées de la distribution de chaleur en vertu de l'article 10 de la Legge n 308 del 29 maggio 1982, (norme sul contenimento dei consumi energetici, lo sviluppo delle fonti rinnovabili di energia, l'esercizio di centrali elettriche alimentate con combustibili diversi dagli idrocarburi).
- Autorités locales, ou associations formées par ces autorités locales chargées de la distribution de chaleur.

#### ■ Prospection et extraction de pétrole ou de gaz

- Legge 10 febbraio 1953, n 136.
- Legge 11 gennaio 1957, n 6 modificata par legge 21 luglio 1967, n 613.

#### ■ Prospection et extraction de charbon et d'autres combustibles solides

Carbo Sulcis SPA.

#### ■ Entités adjudicatrices dans le domaine des services de chemin de fer

- Ferrovie dello Stato.
- Entités fournissant des services de chemin de fer au public et exploités sur la base d'une concession en vertu de l'article 10 du Regio Decreto 9 maggio 1912, n 1447, che approva il Testo unico delle disposizioni di legge per le ferrovie concesse dall'industria privata, le tramvie a trazione meccanica e gli automobile.
- Entités exploitées sur la base d'une concession accordée par l'Etat en vertu de lois spéciales, voir Titolo XI, Capo II, Sezione 1 a del Regio Decreto 9 maggio 1912, n 1447, che approva il testo unico delle disposizioni di legge per le ferrovie concesse all'industria privata, le tramvie a trazione meccanica e gli automobile.
- Entités fournissant des services de chemin de fer au public et exploitées sur la base d'une concession en vertu de l'article 4 de la legge 14 giugno 1949, n 410, concorso dello Stato per la riattivazione dei pubblici servizi di trasporto in concessione.
- Entités ou autorités locales fournissant des services de chemin de fer au public sur la base d'une concession en vertu de l'article 14 de la legge 2 agosto 1952, n 1221 - Provvedimenti per l'esercizio ed il potenziamento di ferrovie e di altre linee di trasporto in regime di concessione.

#### ■ Entités adjudicatrices dans le domaine des services de chemin de fer urbains, de tramway, de trolley ou d'autobus

- Entités fournissant des services de transport au public sur la base d'une concession accordée en vertu della Legge 28 settembre 1939, n 1822 - Disciplina degli autoservizi di linea (autolinee per viaggiatori, bagagli e pacchi agricoli in regime di concessione all'industria privata) - article 1er modifiè par l'article 45 du Decreto del Presidente della Repubblica 28 giugno 1955, n 771.
- Entités fournissant des services de transport au public sur la base de l'article 1er point 15 du Regio Decreto 15 ottobre 1925, n 2578 - Approvazione del Testo unico della legge sull'assunzione diretta dei pubblici servizi da parte dei comuni e delle province.
- Entités exploitées sur la base d'une concession accordée en vertu de l'article 242 ou 256 du Regio Decreto 9 maggio 1912, n. 1447, che approva il Testo unico delle disposizioni di legge per le ferrovie concesse all'industria privata, le tramvie a trazione meccanica e gli automobile.
- Entités exploitées sur la base d'une concession accordée en vertu de l'article 4 de la Legge 14 giugno 1949, n. 410, concorso dello Stato per la riattivazione dei pubblici servizi di trasporto in concessione.
- Entités exploitées sur la base d'une concession accordée en vertu de l'article 14 de la Legge 2 agosto 1952, n. 1221 - Provvedimenti per l'esercizio ed il potenziamento di ferrovie e di altre linee di trasporto in regime di concessione.

#### ■ Entités adjudicatrices dans le domaine des installations aéroportuaires

— Aéroports nationaux civils (aerodromi civili istituti dallo Stato) exploités en vertu du Codice della navigazione, Regio Decreto 30 marzo 1942, n. 327, voir article 692.

— Entités exploitant des installations aéroportuaires sur la base d'une concession accordée en vertu de l'article 694 du Codice della navigazione, Regio Decreto 30 marzo 1942, n. 327.

#### ■ Entités adjudicatrices dans le domaine des installations portuaires maritimes ou intérieures ou autres terminaux

- Ports nazionali et autres ports gérés par la Capitaneria di Porto en vertu du Codice della navigazione, Regio Decreto 30 marzo 1942, n. 32.
- Ports autonomes (enti portuali), créés par des lois spéciales en vertu de l'article 19 du Codice della Navigazione, Regio Decreto 30 marzo 1942, n. 327.

#### ■ Entités adjudicatrices dans le domaine des télécommunications

- Amministrazione delle poste e delle telecomunicazioni.
- Azienda di Stato per i servizi telefonici.
- Società italiana per l'esercizio telefonico SpA.
- Italcable.
- Telespazio SpA.

### 2.9 Luxembourg

#### ■ Production, transport ou distribution d'eau potable

- Services des autorités locales chargés de la distribution d'eau.
- Syndicats de communes chargés de la production ou de la distribution d'eau et créés en vertu de la loi du 14 février 1900 concernant la création des syndicats de communes telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi du 23 décembre 1958 et par la loi du 29 juillet 1981 et en vertu de la loi du 31 juillet 1962 ayant pour objet le renforcement de l'alimentation en eau potable du Grand-duché de Luxembourg à partir du réservoir d'Esch-sur-Sûre.

#### ■ Production, transport ou distribution d'électricité

- Compagnie grand-ducale d'électricité de Luxembourg, produisant ou distribuant l'électricité en vertu de la convention du 11 novembre 1927 concernant l'établissement et l'exploitation des réseaux de distribution d'énergie électrique dans le grand-duché de Luxembourg, approuvée par la loi du 4 janvier 1928.
- Société électrique de l'Our (SEO).
- Syndicat de communes SIDOR.

#### ■ Transport ou distribution de gaz ou de chaleur

- Société de transport de gaz SOTEG SA.
- Gaswerk Esch-Uelzrecht SA.
- Service industriel de la commune de Dudelange.
- Service industriel de la commune de Luxembourg.
- Autorités locales, ou associations formées par ces autorités locales, chargées de la distribution de chaleur.

#### ■ Prospection et extraction de pétrole ou de gaz

#### ■ Prospection et extraction de charbon et d'autres combustibles solides

#### ■ Entités adjudicatrices dans le domaine des services de chemin de fer

Chemins de fer luxembourgeois (CFL).

#### ■ Entités adjudicatrices dans le domaine des services de chemin de fer urbains, de tramway, de trolley ou d'autobus

- Chemins de fer luxembourgeois (CFL).
- Service communal des autobus municipaux de la ville de Luxembourg.
- Transports intercommunaux du canton d'Esch-sur-Alzette (TICE).
- Les entrepreneurs d'autobus, exploitant conformément au règlement grand-ducal du 3 février 1978 concernant les conditions d'octroi des autorisations d'établissement et d'exploitation des services de transports routiers réguliers de personnes rémunérées.

#### ■ Entités adjudicatrices dans le domaine des installations aéroportuaires

Aéroport de Findel.

#### ■ Entités adjudicatrices dans le domaine des installations portuaires maritimes ou intérieures ou autres terminaux

Port de Meriert, créé et exploité en vertu de la loi du 22 juillet 1963 relative à l'aménagement et à l'exploitation d'un port fluvial sur la Moselle.

#### ■ Entités adjudicatrices dans le domaine des télécommunications

Administration des postes et télécommunications.

### 2.10 Pays-Bas

#### ■ Production, transport ou distribution d'eau potable

Entités de production ou distribution d'eau assujetties à la Waterleidingwet van 6 april 1957, modifiée par les wetten van 30 juni 1967, 10 september 1975, 23 juni 1976, 30 september 1981, 25 januari 1984, 29 januari 1986.

#### ■ Production, transport ou distribution d'électricité

- Elektriciteitsproduktie Oost-Nederland.
- Elektriciteitsbedrijf Utrecht-Noord-Holland-Amsterdam (UNA).
- Elektriciteitsbedrijf Zuid-Holland (EZH).

- Elektriciteitsproduktiemaatschappij Zuid-Nederland (EPZ).
- Provinciale Zeeuwse Energie Maatschappij (PZEM).
- Samenwerkende Elektriciteitsbedrijven (SEP).
- Entités chargées de la distribution d'électricité en vertu d'une autorisation (vergunning) accordée par les autorités provinciales conformément à la Provinciewet.

**■ Transport ou distribution de gaz ou de chaleur**

- NV Nederlandse Gasunie.
- Entités chargées du transport ou de la distribution de gaz en vertu d'une licence (vergunning) accordée par les autorités locales en vertu de la Gemeentewet.
- Entités locales et provinciales chargées du transport ou de la distribution de gaz en vertu de la Gemeentewet et de la Provinciewet.
- Autorités locales ou associations formées par ces autorités locales, chargées de la distribution de chaleur.

**■ Prospection et extraction de pétrole ou de gaz**

- Mijnwet nr 285 van 21 april 1810.
- Wet opsporing delfstoffen nr 258 van 3 mei 1967.
- Mijnwet continentaal plat 1965, nr 428 van 23 september 1965.

**■ Prospection et extraction de charbon et d'autres combustibles solides**

**■ Entités adjudicatrices dans le domaine des services de chemin de fer**  
Nederlandse Spoorwegen NV.

**■ Entités adjudicatrices dans le domaine des services de chemin de fer urbains, de tramway, de trolley ou d'autobus**

Entités fournissant des services de transport au public en vertu du chapitre II (Openbaar vervoer) de la Wet Personenvervoer van 12 maart 1987.

**■ Entités adjudicatrices dans le domaine des installations aéroportuaires**

Aéroports civils exploités sur la base des articles 18 et suivants de la Luchtvaartwet du 15 janvier 1958 (stbld. 47), modifiée le 7 juin 1978.

**■ Entités adjudicatrices dans le domaine des installations portuaires maritimes ou intérieures ou autres terminaux**

- Havenbedrijven, créés et exploités en vertu de la Gemeentewet van 29 juni 1851.
- Havenschap Vlissingen, créé en vertu de la wet van 10 september 1970 houdende een gemeenschappelijke regeling tot oprichting van het Havenschap Vlissingen.
- Havenschap Terneuzen, créé en vertu de la wet van 8 april 1970 houdende een gemeenschappelijke regeling tot oprichting van het Havenschap Terneuzen.
- Havenschap Delfzijl, créé en vertu de la wet van 31 juillet 1957 houdende een gemeenschappelijke regeling tot oprichting van het Havenschap Delfzijl.
- Industrie- en havenschap Moerdijk, créé en vertu de la gemeinschappelijke regeling tot oprichting van het Industrie- en havenschap Moerdijk van 23 octobre 1970, approuvé par Koninklijk Besluit nr. 23 van 4 mars 1972.

**■ Entités adjudicatrices dans le domaine des télécommunications**

Koninklijke PTT Nederland NV et ses filiales (Sauf PTT Post BV).

## 2.11 Portugal

**■ Production, transport ou distribution d'eau potable**

- Empresa Pública das Aguas Livres, produisant ou distribuant l'eau en vertu du Decreto-Lei n° 190/81 de 4 de Juillet de 1981.
- Services des autorités locales produisant ou distribuant l'eau

**■ Production, transport ou distribution d'électricité**

- Eletrociadade de Portugal (EDP), créée en vertu du Decreto-Lei n° 502/76 de 30 de Junho de 1976.
- Départements des autorités locales distribuant l'électricité en vertu du Artigo Iº - Decreto-Lei n° 344-B/82 de 1 de Setembre de 1982, modifié par le Decreto-Lei n° 297/86 de 19 de Setembre de 1986.
- Entités chargées de la production d'électricité en vertu du Decreto-Lei n° 189/88 de 27 de Mai de 1988.
- Producteurs indépendants d'électricité en vertu du Decreto-Lei n° 189/88 de 27 de Mai de 1988.
- Empresa de Electricidade dos Açores - EDA, EP, créée en vertu du Decreto Regional n° 16/80 de 21 d'Agosto de 1980.
- Empresa de Electricidade da Madeira, EP, créée en vertu du Decreto-Lei n° 12/74 de 17 de Janeiro de 1974 et régionalisée en vertu du Decreto-Lei n° 31/79 de 24 de Fevereiro de 1979 et du Decreto-Lei n° 91/79 de 19 d'Abrial de 1979.

**■ Transport ou distribution de gaz ou de chaleur**

Petroquimica e Gás de Portugal (EP) en vertu du Decreto-Lei n° 346-A/88 de 29 de Setembre de 1988.

**■ Prospection et extraction de pétrole ou de gaz**

- Area émergée :

Decreto-Lei n° 543/74 de 16 de Outubro de 1974, n° 168/77 de 23 de Abril de 1977, n° 266/80 de 7 de Agosto de 1980, n° 174/85 de 21 de Maio de 1985 et Despacho n° 22 de 15 de Março de 1979.

- Area immergée :

Decreto-Lei n° 47973 de 30 de Setembre de 1967, n° 49369 de 11 de Novembro de 1969, n° 97/71 de 24 de Março de 1971, n° 96/74 de 13 de Março de 1974, n° 266/80 de 7 de Agosto de 1980, n° 2/81 de 7 de Janeiro de 1981 et n° 245/82 de 22 de Junho de 1982.

**■ Prospection et extraction de charbon et d'autres combustibles solides**

- Empresa Carbonífera do Douro.
- Empresa Nacional de Urânia.

**■ Entités adjudicatrices dans le domaine des services de chemin de fer**

Caminhos de Ferro Portugueses.

**■ Entités adjudicatrices dans le domaine des services de chemin de fer urbains, de tramway, de trolley ou d'autobus**

- Rodoviária Nacional, EP.
- Companhia Carris de Ferro de Lisboa.
- Metropolitano de Lisboa, EP.
- Serviços de Transportes Colectivos do Porto.
- Serviços Municipalizados de Transporte do Bareiro.
- Serviços Municipalizados de Transporte de Aveiro.
- Serviços Municipalizados de Transporte de Braga.
- Serviços Municipalizados de Transporte de Coimbra.
- Serviços Municipalizados de Transporte de Portalegre.

**■ Entités adjudicatrices dans le domaine des installations aéroportuaires**

- Aéroports gérés par Aeroportos e Navegação Aérea (ANA) EP en vertu du Decreto-Lei n° 246/79.
- Aeroporto de Funchal et Aeroporto de Porto Santo régionalisés en vertu du Decreto-Lei n° 284/81.

**■ Entités adjudicatrices dans le domaine des installations portuaires maritimes ou intérieures ou autres terminaux**

- Porto de Lisboa créé en vertu du Decreto Real de 18 de Fevereiro de 1907 et exploité en vertu du Decreto-Lei n° 36976 de 20 de Julho de 1948.
- Porto do Douro e Leixões créé en vertu du Decreto-Lei n° 36977 de 20 de Julho de 1948.

- Porto do Sines créé en vertu du Decreto-Lei n° 508/77 de 14 de Dezembro de 1977.

- Portos de Setúbal, Aveiro, Figueira da Foz, Viana do Castelo, Portimão et Faro exploités en vertu du Decreto-Lei n° 37754 de 18 de Fevereiro de 1950.

**■ Entités adjudicatrices dans le domaine des télécommunications**

- Telefones de Lisboa e Porto sa.
- Companhia Portuguesa Radio Marconi.
- Correios e Telecomunicações de Portugal

## 2.12 Royaume-Uni

**■ Production, transport ou distribution d'eau potable**

- Water Companies, produisant ou distribuant l'eau en vertu des Water Acts 1945 et 1989.

- Le Central Scotland Water Development Board, chargé de la production d'eau et des Water Authorities, chargées de la production ou de la distribution d'eau en vertu du Water (Scotland) Act 1980.

- Le Department of the Environment for Northern Ireland chargé de la production et de la distribution d'eau en vertu du Water and Sewerage (Northern Ireland) Order 1973.

**■ Production, transport ou distribution d'électricité**

- Central Electricity Generating Board et les Area Electricity Boards, chargées de la production, du transport ou de la distribution d'électricité en vertu de l'Electricity Act 1947 et de l'Electricity Act 1957.

- La North of Scotland Hydro-Electricity Board (NSHB), chargée de la production, du transport et de la distribution d'électricité en vertu du Electricity (Scotland) Act 1979.

- La South of Scotland Electricity Board (SSEB) chargée de la production, du transport et de la distribution d'électricité en vertu de l'Electricity (Scotland) Act 1979.

— Le Northern Ireland Electricity Service (NIES) créé en vertu du Electricity Supply (Northern Ireland) Order 1972.

#### ■ Transport ou distribution de gaz ou de chaleur

— British Gas PLC et autres entités exploitées en vertu du Gas Act 1986.  
— Autorités locales, ou associations formées par ces autorités locales, chargées de la distribution de chaleur en vertu du Local Government (Miscellaneous Provisions) Act 1976.

— Electricity Boards, chargées de la distribution de chaleur en vertu de l'Electricity Act 1947.

#### ■ Prospection et extraction de pétrole ou de gaz

— Petroleum Production Act 1934, as extended by the Continental Shelf Act 1964.  
— Petroleum (Production) Act (Northern Ireland) 1964.

#### ■ Prospection et extraction de charbon et d'autres combustibles solides

— British Coal Corporation (BCC) créée en vertu du Coal Industry Nationalization Act 1946.  
— Entités bénéficiant d'une licence délivrée par la BCC en vertu du Coal Industry Nationalization Act 1946.  
— Entités chargées de la prospection ou de l'extraction de combustibles solides en vertu du Mineral Development Act (Northern Ireland) 1969.

#### ■ Entités adjudicatrices dans le domaine des services de chemin de fer

— British Railway Board.  
— Northern Ireland Railways.

#### ■ Entités adjudicatrices dans le domaine des services de chemin de fer urbains, de tramway, de trolley ou d'autobus

— Entités fournissant des services d'autobus au public en vertu du London Regional Transport Act 1984.  
— Glasgow Underground.  
— Greater Manchester Rapid Transit Company.  
— Docklands Light Railway.  
— London Underground Ltd.  
— British Railways Board.  
— Tyne and Wear Metro

#### ■ Entités adjudicatrices dans le domaine des installations aéroportuaires

— Aéroports gérés par British Airports Authority plc.  
— Aéroports ayant le statut de public limited companies et exploités en vertu de l'Airports Act 1986.

#### ■ Entités adjudicatrices dans le domaine des installations portuaires maritimes ou intérieures ou autres terminaux

Harbour Authorities au sens de l'article 57 du Harbours Act 1964 attribuant des facilités portuaires aux transporteurs par voie maritime ou intérieure.

#### ■ Entités adjudicatrices dans le domaine des télécommunications

— British Telecommunications plc.  
— Mercury Communications Ltd.  
— City of Kingston upon Hull.  
— Racal Vodafone.  
— Telecoms Securior Cellular Radio Ltd (Cellnet)

### 2.13 Autriche

#### ■ Production, transport ou distribution d'eau potable

Entités des autorités locales (Gemeinden) et association des autorités locales (Gemeindeverbände) créées en vertu des Wasserversorgungsgesetze des neuf Länder.

#### ■ Production, transport ou distribution d'électricité

Entités créées en vertu de la deuxième Verstaatlichungsgesetz (BGBI. 81/47, telle que modifiée en dernier lieu par BGBI. 321-87) et en vertu de la Elektrizitätswirtschaftsgesetz (BGBI. 260/75, telle que modifiée par BGBI. 131/79), y compris les Elektrizitätswirtschaftsgesetze des neuf Länder.

#### ■ Transport ou distribution de gaz ou de chaleur

— Gaz : entités adjudicatrices en vertu de l'Energiewirtschaftsgesetz 1935 ;  
— Chaleur : entités administratives transportant ou distribuant la chaleur sous licence conformément au code autrichien du commerce et de l'industrie (Gewerbeordnung, BGBI. 50/74, tel que modifié en dernier lieu par BGBI. 233/80).

#### ■ Prospection et extraction de pétrole ou de gaz

Entités créées en vertu de la Berggesetz 1975 (BGBI. 259/75), telle que modifiée en dernier lieu par (BGBI. 355/90).

#### ■ Prospection et extraction du charbon et autres combustibles solides

Entités créées en vertu de la Berggesetz 1975 (BGBI. 259/75, telle que modifiée en dernier lieu par la BGBI. 355/90).

#### ■ Entités adjudicatrices dans le domaine des services de chemin de fer

Entités créées en vertu de l'Eisenbahngesetz 1957 (BGBI. 60/57, telle que modifiée en dernier lieu par BGBI. 305/76).

#### ■ Entités adjudicatrices dans le domaine des services de chemin de fer urbains, de tramway, de trolley ou d'autobus

Entités créées en vertu de l'Eisenbahngesetz 1957 (BGBI. 60/57, telle que modifiée en dernier lieu par BGBI. 305/76) et de la Kraftfahrlinengesetz 1952 (BGBI. 84/52, telle que modifiée par BGBI. 265/66).

#### ■ Entités adjudicatrices dans le domaine des installations aéroportuaires

Entités telles que définies aux articles 63 à 80 de la Luftfahrtgesetz 1957 (BGBI. 253/57).

#### ■ Entités adjudicatrices dans le domaine des installations portuaires maritimes ou intérieures ou autres terminaux

Ports intérieurs appartenant totalement ou partiellement aux Länder et/ou aux Gemeinden.

#### ■ Entités adjudicatrices dans le domaine des télécommunications

Österreichische Post- und Telegraphenverwaltung (PTV).

### 2.14 Finlande

#### ■ Production, transport ou distribution d'eau potable

Entités produisant, transportant ou distribuant de l'eau potable en vertu de l'article 1er du viemärilaitoksi (982/77) du 23 décembre 1977.

#### ■ Production, transport ou distribution d'électricité

Entités produisant, transportant ou distribuant l'électricité en vertu d'une concession conforme à l'article 27 de la Sähkölaki (319/79) du 16 mars 1979.

#### ■ Transport ou distribution de gaz ou de chaleur

Services municipaux de l'énergie (Kunnalliset energialaitokset), ou leurs associations, ou d'autres entités distribuant le gaz ou la chaleur en vertu d'une concession octroyée par les autorités municipales.

#### ■ Prospection et extraction de pétrole ou de gaz

Entités agissant sur la base d'un droit exclusif conformément aux articles 1er et 2 de la Laki oikeudesta luovuttaa valtion maaomaisuutta ja tulotuottoa-via oikeuksia (687/78).

#### ■ Prospection et extraction du charbon et autres combustibles solides

#### ■ Entités adjudicatrices dans le domaine des services de chemin de fer

Valtion rautatiet, Statsjärnvägarna (Chemins de fer nationaux).

#### ■ Entités adjudicatrices dans le domaine des services de chemin de fer urbains, de tramway, de trolley ou d'autobus

Services des autobus municipaux des transports (kunnalliset liikennelaitokset) ou entités exploitant des services publics d'autobus sur la base d'une concession accordée par les autorités municipales.

#### ■ Entités adjudicatrices dans le domaine des installations aéroportuaires

Aéroports gérés par « Ilmailulaitos » en vertu de l'Ilmailulaki (595/64).

#### ■ Entités adjudicatrices dans le domaine des installations portuaires maritimes ou intérieures ou autres terminaux

— Ports qui, en vertu de la Laki kunnallisista satamajärjestyskäytä ja liikenemaksuista (955/76), appartiennent aux autorités municipales ou sont gérés par celles-ci.  
— Canal de Saimaa (Saimaan kanavan hoitokunta).

#### ■ Entités adjudicatrices dans le domaine des télécommunications

Entités agissant sur la base d'un droit exclusif, conformément à l'article 4 de la Teletoimintalaki (183/187) du 16 juillet 1990.

### 2.15 Suède

#### ■ Production, transport ou distribution d'eau potable

Autorités locales et compagnies municipales produisant, transportant ou distribuant l'eau potable conformément à la Lag (1970 : 244) om allmänna vatten- och avloppsanläggningar.

**■ Production, transport ou distribution d'électricité**

**■ Transport ou distribution de gaz ou de chaleur**

Entités qui transportent ou qui distribuent le gaz ou la chaleur en vertu d'une concession octroyée conformément à la Lag (1978 : 160) om vissa rörledningar.

**■ Prospection et extraction de pétrole ou de gaz**

Entités bénéficiaires d'une concession pour la prospection ou l'exploitation du pétrole ou du gaz en vertu de la Lag (1974:890), om vissa mineralfyndigheter ou qui ont reçu une autorisation conformément à la Lag (1966:314) om kontinentalsockeln.

**■ Prospection et extraction du charbon et autres combustibles solides**

Entités bénéficiaires d'une concession pour la prospection et l'extraction du charbon ou d'autres combustibles solides, en vertu de la Lag (1974:890) om vissa mineralfyndigheter ou de la Lag (1985:620) om vissa torvfyndigheter ou qui ont reçu une autorisation conformément à la Lag (1966 : 314) om kontinentalsockeln.

**■ Entités adjudicatrices dans le domaine des services de chemin de fer**

— Entités publiques exploitant des services de chemins de fer conformément au Förordning (1988 : 1339) om statens spåranläggningar et à la Lag (1990 : 1157) om järnvägssäkerhet.

— Entités publiques régionales et locales assurant des communications de chemins de fer régionales ou locales en vertu de la Lag (1978 : 438) om huvudmannaskap för viss kollektiv persontrafik.

— Entités privées exploitant des services de chemins de fer en vertu d'une autorisation accordée en vertu du Förordning (1988 : 1339) om statens spåranläggningar lorsque ces autorisations sont conformes à l'article 2, paragraphe 3, de la directive.

**■ Entités adjudicatrices dans le domaine des services de chemin de fer urbains, de tramway, de trolley ou d'autobus**

— Entités publiques exploitant des services de chemins de fer ou de tramway urbains en vertu de la Lag (1978 : 438) om huvudmannaskap för viss kollektiv persontrafik et de la Lag (1990 : 1157) om järnvägssäkerhet.

— Entités publiques ou privées exploitant un service de trolleybus ou de bus en vertu de la Lag (1978 : 438) om huvudmannaskap för viss kollektiv persontrafik et de la Lag (1988 : 263) om yrkestrafik.

**■ Entités adjudicatrices dans le domaine des installations aéroportuaires**

— Aéroports publics exploités conformément à la Lag (1957 : 297) om luftgart.

— Aéroports privés exploités sur la base d'une licence d'exploitation conformément à ladite loi lorsque cette licence est conforme au critère de l'article 2, paragraphe 3, de la directive.

**■ Entités adjudicatrices dans le domaine des installations portuaires maritimes ou intérieures ou autres terminaux**

Ports et terminaux appartenant aux autorités publiques ou gérés par celles-ci en vertu de la Lag (1988 : 293) om inrättande, utvidgning och avlystning av allmän farled och allmän hamn, du Förordning (1983 : 744) om trafiken på Göta kanal, de la Kungörelse (1970 : 664) om trafik på Söderälje kanal, et de la Kunögörelse (1979 : 665) om trafik på Trollhättre kanal.

**■ Entités adjudicatrices dans le domaine des télécommunications**

Entités privées agissant sur la base d'autorisations correspondant aux critères visés à l'article 2, paragraphe 3, de la directive.

## 2.16 Islande

**■ Production, transport ou distribution d'eau potable**

Compagnie municipale des eaux de Reykjavik et autres compagnies municipales des eaux exploitées conformément à la lög nr. 15 fra 1923.

**■ Production, transport ou distribution d'électricité**

— Compagnie nationale d'électricité créée en vertu de la lög nr. 59 ario 1965.

— Entreprise nationale d'électricité créée en vertu de la 9. kafli orkulaga nr. 58 ario 1967.

— Entreprise municipale d'électricité de Reykjavik.

— Société régionale de chauffage de Sudurnes, créée en vertu de la lög nr. 100 ario 1974.

— Compagnie d'électricité du Vestfjord créée en vertu de la lög nr. 66 ario 1976.

**■ Transport ou distribution de gaz ou de chaleur**

— Société régionale de chauffage de Sudurnes, créée en vertu de la lög nr. 100 ario 1974.

— Compagnie municipale de chauffage urbain de Reykjavik et autres compagnies de chauffage urbain.

**■ Prospection et extraction de pétrole ou de gaz**

Office national de l'énergie créé en vertu de la lög nr. 58 ario 1967.

**■ Prospection et extraction du charbon et autres combustibles solides**

Office national de l'énergie créé en vertu de la lög nr. 58 ario 1967.

**■ Entités adjudicatrices dans le domaine des services de chemin de fer**

**■ Entités adjudicatrices dans le domaine des services de chemin de fer urbains, de tramway, de trolley ou d'autobus**

Service municipal d'autobus de Reykjavik.

**■ Entités adjudicatrices dans le domaine des installations aéroportuaires**

Direction de l'aviation civile.

**■ Entités adjudicatrices dans le domaine des installations portuaires maritimes ou intérieures ou autres terminaux**

— Autorités nationales du port et du phare, conformément à la hafnalög nr. 69 ario 1984.

— Port de Reykjavik.

**■ Entités adjudicatrices dans le domaine des télécommunications**

L'administration des postes et télécommunications, conformément à la lög um fjarskipti nr. 73 ario 1984 et à la lög um stjorn og starfsemi post- og simamala nr. 36 ario 1977.

## 2.17 Liechtenstein

**■ Production, transport ou distribution d'eau potable**

— Gruppenwasserversorgung Liechtensteiner Oberland.

— Wasserversorgung Liechtensteiner Unterland.

**■ Production, transport ou distribution d'électricité**

Liechtensteinische Kraftwerke.

**■ Transport ou distribution de gaz ou de chaleur**

Liechtensteinische Gasversorgung.

**■ Prospection et extraction de pétrole ou de gaz**

**■ Prospection et extraction du charbon et autres combustibles solides**

**■ Entités adjudicatrices dans le domaine des services de chemin de fer**

**■ Entités adjudicatrices dans le domaine des services de chemin de fer urbains, de tramway, de trolley ou d'autobus**

**■ Entités adjudicatrices dans le domaine des installations aéroportuaires**

**■ Entités adjudicatrices dans le domaine des installations portuaires maritimes ou intérieures ou autres terminaux**

**■ Entités adjudicatrices dans le domaine des télécommunications**

Liechtensteinische Post-, Telefon- und Telegrafenbetriebe (PTT)

## 2.18 Norvège

**■ Production, transport ou distribution d'eau potable**

Entités produisant ou distribuant l'eau conformément à la Forskrift om Driftekavang og Vannforsyning (FOR 1951-09-28 9576 SO).

**■ Production, transport ou distribution d'électricité**

Entités produisant, transportant ou distribuant l'électricité conformément à la lov om bygging og drift av elektriske anlegg (LOV 1969-06-19) à la Lov om erverv av vannfall, bergverk og annen fast eiendom m.v., Kap. I if.kap.V (LOV 1917-12-14 16, kap. I), à la Vassdragsreguleringsloven (LOV 1917-12-14 17) ou à l'Energiloven (LOV 1990-06-29 50).

**■ Transport ou distribution de gaz ou de chaleur**

Entités transportant ou distribuant le chauffage en vertu de la Lov om bygging og drift av fjernvarmeanlegg (LOV 1986-4-18 10) ou Energiloven (LOV 1990-06-29 50).

**■ Prospection et extraction de pétrole ou de gaz**

Entités adjudicatrices couvertes par la Petroleumsloven (LOV 1985-03-22 11) (loi sur le pétrole) et les règlements d'application de la loi sur le pétrole, ou par la Lov om undersøkelse etter og utvinning av petroleum i grunnen under norsk landomrade (LOV 1973-05-04 21).

■ **Prospection et extraction du charbon et autres combustibles solides**

■ **Entités adjudicatrices dans le domaine des services de chemin de fer**

Norges Statsbaner (NBS) et entités agissant en vertu de la Lov inneholdende soersklite Bestemmelser angaaende Anløg af Jernveie til almindelig Benyttelse (LOV 1848-08-12) ou de la Lov inneholdende Bestemmelser angaaende Jernveie til almindelig Afbenyttelse (LOV 1854-09-07) ou de la Lov om Tilstøg til Jernveisloven af 12te August 1848 (LOV 1898-04-23).

■ **Entités adjudicatrices dans le domaine des services de chemin de fer urbains, de tramway, de trolley ou d'autobus**

Norges Statsbaner (NSB) et entités de transport urbain agissant en vertu de la Lov inneholdende scersklite Bestemmelser angaaende Anløg af Jernveie til almindelig Benyttelse (LOV 1848-08-12), de la Lov inneholdende Bestemmelser angaaende Jernveie til almindelig Afbenyttelse (LOV 1854-09-07) de la Lov om Tilløg til Jernveisloven af 12te August 1848 (LOV 1898-04-23), de la Lov

om samferdsel (LOV 1976-06-04 63) ou de la Lov om anløg av taugbaner og loipestrenger (LOV 1912-06-14 1).

■ **Entités adjudicatrices dans le domaine des installations aéroportuaires**

Entités fournissant des services aéroportuaires en vertu de la Lov om luftfart (LOV 1960-12-16 1).

■ **Entités adjudicatrices dans le domaine des installations portuaires maritimes ou intérieures ou autres terminaux**

Norges Statsbaner (N.S.B.) terminaux ferroviaires.

Entités régies par la Havneloven (LOV 1984-06-08 51).

■ **Entités adjudicatrices dans le domaine des télécommunications**

Entités agissant conformément à la Telegrafoven (LOV 1899-04-29).

### 3. Vocabulaire commun pour les marchés publics de travaux (CPV)

(n.c.a. : non classé ailleurs)

45222000-9 Travaux d'étanchéification

45111210-3 Travaux d'abattage par explosifs et travaux connexes de dérochage.

45442390-7 Travaux d'application d'autres revêtements anti-corrosifs n.c.a.

45111240-2 Travaux d'assèchement des sols.

45256210-1 Travaux d'enlèvement d'amiante.

45241490-9 Travaux d'enlèvement de roches et autres travaux de génie hydraulique n.c.a.

45112420-5 Travaux d'excavations souterraines et autres travaux de fouille n.c.a.

45321210-8 Travaux d'ignifugation.

22210000-5 Travaux d'impression de la presse.

45253290-4 Travaux d'injection et autres travaux de mise en œuvre de béton non armé n.c.a.

45300000-0 Travaux d'installation.

45310000-3 Travaux d'installation électrique.

45342000-6 Travaux d'installation électrique autres que dans les bâtiments n.c.a.

45314100-2 Travaux d'installation électrique d'équipements de télécommunications.

45342290-5 Travaux d'installation électrique d'engins de manutention extérieurs et autres appareils électriques extérieurs n.c.a.

45342210-1 Travaux d'installation électrique de matériel de pompage ou de filtrage extérieur.

45342220-4 Travaux d'installation électrique de transformateurs extérieurs et autres appareils de distribution électrique extérieurs.

45312300-0 Travaux d'installation d'antennes dans les bâtiments résidentiels.

45312390-7 Travaux d'installation d'antennes de réception de radio et de télévision dans les bâtiments résidentiels.

45333000-0 Travaux d'installation d'appareils à gaz.

45313010-7 Travaux d'installation d'ascenseurs.

45313000-4 Travaux d'installation d'ascenseurs et d'escaliers mécaniques.

45313020-0 Travaux d'installation d'escaliers mécaniques.

45314200-3 Travaux d'installation de chauffages électriques et d'autres équipements électriques dans les bâtiments.

45341000-9 Travaux d'installation de clôtures, de rambardes et de dispositifs de sécurité.

45333090-7 Travaux d'installation de compteurs à gaz et d'autres appareils à gaz n.c.a.

45312200-9 Travaux d'installation de dispositifs anti-effraction.

45421000-4 Travaux d'installation de menuiseries.

45421300-7 Travaux d'installation de menuiseries en bois ou en autres matériaux non métalliques.

45312310-3 Travaux d'installation de paratonnerres dans les bâtiments résidentiels.

45333010-3 Travaux d'installation de régulateurs de gaz.

45332010-6 Travaux d'installation de sprinklers.

45343100-4 Travaux d'installation de stores et de bâches.

45342100-7 Travaux d'installation de systèmes d'éclairage et de signalisation pour routes, aéroports et ports.

45331210-1 Travaux d'installation de systèmes d'aération.

45331200-8 Travaux d'installation de systèmes d'aération et de climatisation.

45312100-8 Travaux d'installation de systèmes d'alarme d'incendie.

45312000-7 Travaux d'installation de systèmes d'alarme d'incendie, de dispositifs anti-effraction et d'antennes dans les bâtiments résidentiels.

45331100-7 Travaux d'installation de systèmes de chauffage central.

45331000-6 Travaux d'installation de systèmes de chauffage, d'aération et de climatisation.

45331220-4 Travaux d'installation de systèmes de climatisation.

45332090-0 Travaux d'installations d'appareils sanitaires et autres travaux d'installation de plomberie n.c.a.

11201123-7 Travaux d'intervention sur puits par tube enroulé.

45320000-6 Travaux d'isolation.

45321000-3 Travaux d'isolation.

45321290-2 Travaux d'isolation acoustique et autres travaux d'isolation n.c.a.

45321100-4 Travaux d'isolation thermique.

45253000-5 Travaux de bétonnage.

45311000-0 Travaux de câblage et d'installations électriques.

45220000-5 Travaux de charpente et de couverture.

45253110-9 Travaux de coffrage.

45111230-9 Travaux de compactage des sols.

22240000 4 Travaux de composition et de photogravure.

45241134-6 Travaux de consolidation de rivages.

45000000-7 Travaux de construction.

45241300-1 Travaux de construction d'écluses, de portes de bassins de marée et d'autres structures hydromécaniques.

45231490-6 Travaux de construction d'aires d'évolution et d'autres surfaces de manoeuvre d'aéronefs.

45241129-8 Travaux de construction d'aires de mise à l'eau et d'autres installations de loisirs aquatiques n.c.a.

45231000-5 Travaux de construction d'autoroutes, de routes, de voies ferrées et de pistes d'aérodromes.

- 45211500-4 Travaux de construction d'autres bâtiments n.c.a.
- 45213200-5 Travaux de construction d'autres conduites de transport à grande distance (y compris les canalisations d'eau).
- 45213400-7 Travaux de construction d'autres lignes électriques aériennes.
- 45213500-8 Travaux de construction d'autres lignes électriques enterrées.
- 45216000-4 Travaux de construction d'autres structures et installations de génie civil n.c.a.
- 45215229-8 Travaux de construction d'autres usines de traitements chimiques n.c.a.
- 45211300-2 Travaux de construction d'entrepôts et de bâtiments industriels.
- 45211200-1 Travaux de construction d'immeubles collectifs.
- 45241100-9 Travaux de construction d'installations côtières ou portuaires.
- 45241120-5 Travaux de construction d'installations de loisirs aquatiques.
- 45241122-9 Travaux de construction d'installations de sports nautiques.
- 45200000-9 Travaux de construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil.
- 45216400-8 Travaux de construction d'ouvrages de génie civil n.c.a.
- 45215200-9 Travaux de construction d'ouvrages miniers et d'unités de fabrication.
- 45241400-2 Travaux de construction d'usines de traitement des eaux industrielles; travaux de dragage; autres travaux de génie hydraulique n.c.a.
- 45215220-5 Travaux de construction d'usines de traitements chimiques.
- 45215290-6 Travaux de construction d'usines métallurgiques et d'autres unités de production n.c.a.
- 45215222-9 Travaux de construction d'usines pétrochimiques.
- 45215223-6 Travaux de construction d'usines pharmaceutiques.
- 45211400-3 Travaux de construction de bâtiments à usage commercial.
- 45215210-2 Travaux de construction de bâtiments de puits et d'autres ouvrages miniers n.c.a.
- 45241220-6 Travaux de construction de barrages et autres structures similaires fixes.
- 45241200-0 Travaux de construction de barrages, de canaux, de canaux d'irrigation et d'aqueducs non surélevés.
- 45241210-3 Travaux de construction de canaux et autres voies navigables n.c.a.
- 45215100-8 Travaux de construction de centrales électriques.
- 45215000-7 Travaux de construction de centrales électriques, d'exploitations minières et d'unités de fabrication.
- 45230000-8 Travaux de construction de chaussées et de sols sportifs.
- 45213100-4 Travaux de construction de conduites de transport de pétrole et de gaz à grande distance.
- 45214000-0 Travaux de construction de conduites et de câbles de réseaux urbains ; travaux auxiliaires.
- 45213000-3 Travaux de construction de conduites, de lignes de télécommunications et de lignes électriques (câbles) à grande distance.
- 45241133-9 Travaux de construction de digues marines.
- 45210000-2 Travaux de construction de gros œuvre.
- 45241112-6 Travaux de construction de jetées fixes, de digues et d'ouvrages similaires.
- 45213300-6 Travaux de construction de lignes électriques ferroviaires.
- 45213600-9 Travaux de construction de lignes de télécommunications aériennes.
- 45213700-0 Travaux de construction de lignes de télécommunications enterrées.
- 45211100-0 Travaux de construction de maisons individuelles mono ou bifamiliales.
- 45241121-2 Travaux de construction de marinas.
- 45216200-6 Travaux de construction de piscines découvertes.
- 45231400-9 Travaux de construction de pistes d'aérodromes et de surfaces de manœuvre.
- 45212100-7 Travaux de construction de ponts et d'autoroutes surélevées.
- 45212000-6 Travaux de construction de ponts, d'autoroutes surélevées, de tunnels, de puits et de passages souterrains.
- 45241119-5 Travaux de construction de ports et d'ouvrages similaires.
- 45241110-2 Travaux de construction de ports, de bassins, de jetées et d'ouvrages similaires.
- 45241111-9 Travaux de construction de quais, de bassins, d'embarcadères et d'ouvrages similaires.
- 45214300-3 Travaux de construction de réseaux électriques urbains aériens (y compris les installations auxiliaires).
- 45214400-4 Travaux de construction de réseaux électriques urbains enterrés (y compris les installations auxiliaires).
- 45214100-1 Travaux de construction de réseaux urbains (y compris les installations auxiliaires) d'adduction d'eau et d'évacuation des eaux usées (égouts).
- 45214200-2 Travaux de construction de réseaux urbains (y compris les installations auxiliaires) d'alimentation en énergie autre que l'électricité.
- 45214500-5 Travaux de construction de réseaux urbains aériens (y compris les installations auxiliaires) de téléphonie et autres communications.
- 45214600-6 Travaux de construction de réseaux urbains enterrés (y compris les installations auxiliaires) de téléphonie et autres communications.
- 45241291-4 Travaux de construction de réservoirs et d'ouvrages similaires.
- 45215221-2 Travaux de construction de raffineries de pétrole.
- 45216300-7 Travaux de construction de structures pour parcs à thèmes spécifiques, parcs d'attraction et autres installations de sport et de détente.
- 45216100-5 Travaux de construction de structures pour stades et terrains de sport.
- 45212200-8 Travaux de construction de tunnels, puits et passages souterrains.
- 45231300-8 Travaux de construction de voies ferrées et de systèmes de transport par câbles.
- 45241000-8 Travaux de construction de voies navigables, de ports, de barrages et d'autres ouvrages hydrauliques.
- 45211000-9 Travaux de construction générale de bâtiments (bâtiments neufs, travaux d'agrandissement, de modifications et de rénovation).
- 45241113-3 Travaux de construction in-situ de terminaux off-shore.
- 45221210-7 Travaux de couverture.
- 45221219-0 Travaux de couverture en métal, en bitume et autre.
- 45221200-4 Travaux de couverture et de peinture de toits.
- 45112100-6 Travaux de creusement de tranchées.
- 45112200-7 Travaux de déblaiement des terres végétales.
- 45111220-6 Travaux de débroussaillage.
- 45451100-4 Travaux de décoration.
- 45433000-1 Travaux de décoration intérieure.
- 45111100-9 Travaux de démolition.
- 45110000-1 Travaux de démolition et de terrassements.
- 45111000-8 Travaux de démolition, de préparation et de déblaiement des sites.
- 45241420-8 Travaux de dragage et travaux similaires.
- 45254222-4 Travaux de fabrication de modules marins.
- 45254225-5 Travaux de fabrication de pieux.
- 45254221-7 Travaux de fabrication de ponts.
- 45254224-8 Travaux de fabrication de supports de plateformes.

- 45400000-1 Travaux de finition.
- 45231100-6 Travaux de fondations d'autoroutes (à l'exclusion des autoroutes surélevées), de routes, de rues et d'autres voies réservées aux véhicules et aux piétons.
- 45252000-8 Travaux de fondations et forages de puits d'eau.
- 11201112-7 Travaux de forage associés au stockage du gaz.
- 45120000-4 Travaux de forage et de sondage.
- 45112410-2 Travaux de fossoyage.
- 45112000-5 Travaux de fouille et de terrassement
- 45112400-9 Travaux de fouille et de terrassement n.c.a.
- 45253190-3 Travaux de gros oeuvre en béton et autres travaux de mise en oeuvre de béton armé n.c.a.
- 45255099-9 Travaux de gros oeuvre en maçonnerie et autres travaux de maçonnerie n.c.a.
- 45255000-9 Travaux de maçonnerie.
- 45255091-3 Travaux de maçonnerie en pierres de parement
- 45255090-6 Travaux de maçonnerie n.c.a.
- 45231500-0 Travaux de marquage à la peinture de chaussées, d'aires de stationnement et de surfaces similaires.
- 45420000-7 Travaux de menuiserie.
- 45253100-6 Travaux de mise en oeuvre de béton armé.
- 45221000-2 Travaux de montage d'ossatures de toits et de toitures.
- 45451200-5 Travaux de nettoyage des parties extérieures de bâtiments.
- 45232200-4 Travaux de nivelage d'autres installations sportives et récréatives.
- 45232220-0 Travaux de nivelage d'installations récréatives et similaires.
- 45232210-7 Travaux de nivelage d'installations sportives.
- 45232000-2 Travaux de nivelage d'installations sportives et récréatives.
- 45232219-0 Travaux de nivelage de champs de courses et autres installations sportives n.c.a.
- 45232229-3 Travaux de nivelage de parcs, cimetières et autres installations récréatives et similaires n.c.a.
- 45253210-0 Travaux de nivelage de sols en béton.
- 45232100-3 Travaux de nivelage de terrains de sport et d'installations similaires.
- 45112430-8 Travaux de paysagisme.
- 45442310-3 Travaux de peinture.
- 45221291-8 Travaux de peinture de toitures.
- 45442200-9 Travaux de peinture des parties extérieures de bâtiments.
- 45442100-8 Travaux de peinture des parties intérieures de bâtiments.
- 45442000-7 Travaux de peinture et d'application de revêtements de protection n.c.a.
- 45442300-0 Travaux de peinture et de revêtement de protection d'autres ouvrages de génie civil.
- 45410000-4 Travaux de plâtrerie.
- 45411000-1 Travaux de plâtrerie.
- 45330000-9 Travaux de plomberie.
- 45332000-3 Travaux de plomberie et d'installation de systèmes d'évacuation des eaux usées.
- 45100000-8 Travaux de préparation des sites.
- 45111200-0 Travaux de préparation et de déblaiement des sites.
- 45112300-8 Travaux de remblayage et autres travaux de défrichage n.c.a.
- 45231200-7 Travaux de revêtement d'autoroutes (à l'exclusion des autoroutes surélevées), de routes, de rues et d'autres voies réservées aux véhicules et aux piétons.
- 45221299-4 Travaux de revêtement de toitures en ciment et autres matériaux.
- 45432300-7 Travaux de revêtement des murs et de pose de papiers peints.
- 45432290-3 Travaux de revêtement des sols n.c.a.
- 45121000-1 Travaux de sondage et de forage.
- 45241132-2 Travaux de stabilisation de falaises.
- 45441000-0 Travaux de vitrerie.
- 45221300-5 Travaux de zingage et de pose de gouttières.
- 45240000-1 Travaux maritimes et fluviaux.
- 45111290-7 Travaux primaires d'entretien et autres travaux de préparation de sites n.c.a.